

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

**Imprimerie Bechtel SA**  
Bellevue 4  
2608 Courtelary  
032 944 18 18  
FAC: 032 944 17 56

**Délais de remise des publications**  
Sport, utile et paroisses: lundi soir  
Rédac. et annonces: mercredi 9 h  
Officiel: mardi 12 h  
fac@bechtel-imprimerie.ch

**Tarif des annonces**  
sur demande  
ou sur [www.bechtel-imprimerie.ch](http://www.bechtel-imprimerie.ch)

**Abonnement annuel: 98 fr.**

Réclame



[WWW.RAGUSA.SWISS](http://WWW.RAGUSA.SWISS)

# Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

**Journal d'annonces et d'informations**

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

## Le Six Pompes Summer Tour s'invite à la piscine de Tramelan

A l'occasion de ses 25 ans, La Plage des six Pompes, le festival chaud-fonnier des arts de la rue, a mis en place une tournée en Suisse romande. Ainsi plusieurs compagnies se produiront dans différentes villes et villages entre juillet et août. Une des premières étapes de cette tournée se déroulera le samedi 14 juillet à la piscine du château de Tramelan.

La commune de Tramelan et l'association Agora vous proposent de venir découvrir deux fabuleux spectacles d'arts de la rue, agrémentés d'animations pour enfants, de concerts et de restauration.

### Humour omniprésent

Le premier spectacle débutera à 16h30 avec la compagnie CompaMi et son spectacle *Caddilibriste* (ci-contre). Equipé de son caddie de supermarché transformé en piédestal pour équilibriste, Michel alterne prouesses techniques et contacts humoristiques directs avec le public. Il véhicule joie et bonne humeur chez les petits et les grands, collectionne les petits sketches interactifs. La compagnie Super Super poursuivra à 18 h15 en présen-



tant *Plouf et Replouf* (ci-dessous). Ce tandem dans son apparence sportive, est avant tout un duo clownesque. Cette représentation synchronisée fait apparaître les protagonistes en nageurs (maillot et bonnet de bains assortis) aux abords d'une piscine d'un mètre de diamètre.

La maladresse se fait une invitée de marque pour le plaisir de chacun. De gouttelettes en remous, d'éclaboussures en glissades, la chute ne pourra que vous surprendre.

### A boire et à manger

Les spectacles seront accompagnés d'un bar assuré par l'association Agora ainsi que d'une animation pour les enfants entre les représentations. La restauration est assurée par la buvette

de la piscine durant toute la journée, mais également le soir pour un repas convivial en musique. Dès 20h, des reprises rock, folk et de chanson française seront proposées par Daniel Zehnder.

En cas de mauvais temps, le programme se déroulera à la Maison de paroisse réformée.

### Piscine du Château

**14 Juillet, dès 16 h**  
**Entrée libre, spectacles et concert au chapeau**

### Préavis

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 20 juillet, 27 juillet, 3 août prochains.

Délais de réception pour une publication avant les vacances:  
**Rédactionnel et annonces: mercredi 11 juillet 9 h**  
**Sport, utile et paroisses: lundi soir 9 juillet**  
**Officiel: mardi 10 juillet 12 h**

Première parution d'après les vacances: vendredi 10 août.  
L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 16 juillet au 5 août.

D'ores et déjà, bel été à tous!



## SOMMAIRE

Transports scolaires à l'étude Commission à créer à Péry-La Heutte	<b>3</b>
Un hélicoptère sur Orvin Pour un exercice très impressionnant	<b>3</b>
Le long des sentiers... Un recensement prévu à Sonceboz	<b>5</b>
Une passion lumineuse Avec l'artificière de Corgémont	<b>5</b>
Une mesure parfaitement légale Le rétrécissement d'un pont à Courtelary	<b>7</b>
Prenez de la hauteur Découvrez les métairies de la région	<b>8</b>
Les surprises de la nomenclature Coup d'oeil sur les lieux-dits de Cormoret	<b>11</b>
Un EcoPoint flambant neuf La population de Cormoret invitée demain	<b>11</b>
Tout sur le Conseil de ville La séance du 14 juin à Saint-Imier	<b>13</b>
Parcage plus souple A Saint-Imier, mais très provisoirement...	<b>19</b>
Avec les conseillers généraux A Tramelan, ils étaient réunis le 25 juin	<b>20</b>
La Croix-Rouge aide les parents Le service de garde d'enfants renaît	<b>25</b>
Sur de très bons rails Le Hockey-Club Tramelan en assemblée	<b>26</b>

Réclame



## Vous partez en vacances ?

Pensez à débloquer vos cartes Maestro pour vos voyages en dehors de l'Europe



Profitez également  
de nos taux de change attractifs !

[cec.clientis.ch](http://cec.clientis.ch)

\* jusqu'à épuisement du stock



**Clientis**  
Caisse d'Epargne Courtelary

Cadeau  
dès CHF 500  
de change\*



## La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

**LA ROSERAIE**  
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER  
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



La direction et le personnel de La Roseraie, home pour personnes âgées, EMS à Saint-Imier ont le plaisir de féliciter leurs apprentis

**Tobia Santoro**  
**Emilie Mezzi**  
Assistant(e)s en santé et soins communautaires

**Maravilha Nsumbu Lulembe**  
Aide en soins et accompagnement

**Simon Pont-Icka**  
Assistant socio-éducatif

**Nelia Vezzoli**  
Gestionnaire en intendance

**Luan Germizaj**  
Employé de commerce pour l'obtention de leur CFC



DIVISION PARENTS-ENFANTS  
DIVISION ENFANTINE  
DIVISION JEUNESSE 1

### Reprise des leçons de gymnastique après la rentrée des vacances d'été

Corgémont, halles de gymnastique « triple » de La Combe

Classe d'âge – jours – grille horaire			
Parents-enfants	2,5 à 4 ans	Les lundis	17 h 30-18 h 30
Enfantine	4 à 6 ans	Les mardis	17 h 30-18 h 30
Jeunesse 1	6 à 10 ans	Les mardis	18 h 30-19 h 30

**Dates de reprise des leçons:**  
Groupements Parents-enfants: lundi 3 septembre 2018  
Groupement Enfantine: mardi 4 septembre 2018  
Groupement Jeunesse 1: mardi 4 septembre 2018

Notre équipe se fera un plaisir de vous expliquer, d'enseigner, de partager et de vivre des moments inoubliables. Emotions garanties.

De plus amples détails vous seront fournis sur place.  
Merci, et à bientôt sur votre terrain de jeux préféré. *Les entraîneurs FSG Corgémont*

En collaboration avec le Centre hospitalier de Bienne, nous avons le plaisir d'annoncer l'ouverture d'une consultation pneumologique, dès le 4 juillet 2018, sur le site de Saint-Imier, de :

**D' Simon Descombes**  
Médecin spécialiste en pneumologie  
Spécialiste FMH en médecine interne

La consultation a lieu les mercredis uniquement  
Les rendez-vous peuvent être pris au : **032 942 21 30**



hôpital du jura bernois

## Jeunes, assidues, talentueuses: toutes nos félicitations pour votre réussite aux examens finaux!



Chanel Gilomen Stéphanie Freiburghaus

**la Mobilière**

Agence générale Moutier-St-Imier  
Eric Veya mobiliere.ch  
Rue Centrale 1  
2740 Moutier  
T 032 494 53 20  
moutier@mobiliere.ch



VOH SA félicite vivement ses apprentis pour la réussite de leurs examens :



- M. Baptiste Dupertuis**, électronicien Ceff Industrie, quatrième année de pratique accomplie dans notre entreprise.
- M. David Grosjean**, employé de commerce avec maturité, trois ans d'apprentissage accomplis dans notre entreprise.
- M. Sidney Conrad**, dessinateur-constructeur Ceff Industrie, troisième et quatrième années de pratique accomplies dans notre entreprise.

Nous leur présentons nos vœux les plus sincères et leur souhaitons le meilleur pour leur avenir personnel et professionnel.



Boucherie Charcuterie  
Grand-Rue 16  
2606 Corgémont  
032 489 17 61

### Grand choix de grillades

**Horaires de vacances d'été**

du lundi 16 juillet au samedi 21 juillet	7 h-12 h
du lundi 23 Juillet au jeudi 26 juillet	7 h-12 h
vendredi 27 juillet	7 h-12 h / 14 h 30-18 h 15
samedi 28 Juillet	7 h-12 h



SOCIÉTÉ DE TIR  
PÉRY-REUCHENETTE

### Tir obligatoire

Nous vous informons que

la **2<sup>e</sup> séance** de tir obligatoire aura lieu le 17 juillet de 17 h à 20 h

la **3<sup>e</sup> séance** se déroulera le samedi 25 août de 9 h à 11 h 30

### SEGWAY: SENSATIONS INEDITES!



Juliet & août: 50% sur les tours en Segway

Une expérience unique pour une nouvelle sensation de liberté! Tellement intuitif qu'il semble être un prolongement du corps humain, le Segway vous ouvre une nouvelle dimension du pilotage, dans le cadre authentique de Mont-Soleil.

Renseignements et réservations  
T +41(0)32 941 25 53  
www.funisolaire.ch

FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

Placez votre annonce

ICI

### ACHÈTE POUR COLLECTION

Montre-bracelet, Chronographe, montre de plongée, Oméga, Heuer, Longines, Rolex, Zenith, Enicar, Doxa, Jaeger-Lecoultré, ATMOS, etc., montre même en mauvais état, collection complète. Fourniture horlogère, cadrans, mouvement, montre de poches, pendulette. Paiement cash.

**Bader Dominique,**  
E-mail [Dobader@bluewin.ch](mailto:Dobader@bluewin.ch)  
Tél. 079 769 43 66



Pour vous - chez vous  
**AIDE ET SOINS A DOMICILE**  
Service du Bas-Vallon

**Comment nous joindre ?**

Téléphone 032 358 53 53  
Téléphone national 0842 80 40 20  
Fax 032 358 18 66  
secretariat@sasdbasvallion.ch  
www.sasdbasvallion.ch

Organisée par le Jodleurclub La Ferrière  
Au manège Tannenhof, famille Künzle à la Chaux-d'Abel

### Fête Champêtre

Samedi 7 juillet 2018 dès 20h00  
Musique "Grat Örgeler", Sonneurs, Bar dès 22h00  
Restauration chaude, Tombola, Entrée libre

### Rencontre Jurassienne

Dimanche 8 juillet 2018 dès 9h30  
Rencontre de plusieurs jodleurclubs de la région  
Fanfare la Ferrière

Jodel Turboladies Bar  
Ouvert à tous



Pawé des Moines  
[www.schwabounet.ch](http://www.schwabounet.ch)  
Boucherie Schwab Cormoret  
Tél: 032 944 14 21 / Fax: 032 944 19 48

### INFO SCHWAB

**HORAIRE DE VACANCES**  
du 9 juillet au 11 août inclus

lundi	7 h 30-12 h
mardi	7 h 30-12 h
mercredi	fermé
jeudi	7 h 30-12 h
vendredi	7 h 30-12 h
samedi	7 h 30-12 h

Toute l'équipe de la boucherie Schwab vous souhaite de très belles vacances!

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS



**Fermeture du secrétariat**

Pendant la pause estivale, le bureau est fermé du 16 juillet au 3 août 2018.

1<sup>re</sup> ouverture: lundi 6 août 2018 aux heures habituelles.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87.

Sacs et vignettes Celtor, pas de vente à Vauffelin entre le 25 juillet et le 6 août et à Frinwillier du 16 juillet au 3 août.

Vous trouverez ces sacs et vignettes Celtor dans les magasins d'Orvin, Péry et de la vallée de Tavannes.

Merci d'en prendre bonne note et nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances. | *secrétariat et cm*

**Nouveau à Vauffelin**

Nous vous informons que dès le mardi 10 juillet, les sacs et vignettes Celtor seront de nouveau en vente à Vauffelin à la route Principale 18 chez Marion Brandenberger selon les horaires suivants: mardi entre 17h et 18h et jeudi entre 9h et 10h.

Merci d'en prendre bonne note!

**Permis de construire**

Durant la fermeture du bureau municipal, les demandes de permis de construire en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous.

Merci de contacter Pierre-Alain Grosjean au 079 411 15 87.

**Papiers d'identité**

En cette période de vacances, pensez à vérifier la validité de vos passeports ou cartes d'identité!

Pour le renouvellement, veuillez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 afin de vous rendre dans l'un des centres de saisie de Courtelary ou Bienne.

**Inscription au chômage**

Nous profitons de vous rappeler que les inscriptions au chômage ne se font plus à la commune mais directement dans un office régional de placement de Bienne.

En cas de perte d'emploi, l'inscription à l'office doit se faire au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de chômage. | *cm*

ORVIN

**Exercice d'extinction d'un sinistre avec hélicoptère**

Samedi dernier en matinée, les pompiers du syndicat des communes de l'OPRV (Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin) ont été mis en état d'alerte pour un exercice en temps réel d'extinction d'un sinistre avec l'aide d'un hélicoptère d'Heliswiss équipé par son seau appelé Bambi Bucket d'une contenance de 800 litres qui toutes les trois minutes a déversé sa charge sur le sinistre prévu par cet exercice.

La première phase en a été la mise en place des bassins d'eau alimentés via les motos pompes par l'Orvine, qui en ce début de sècheresse avait un débit très limité. Un exercice rondement mené sous la conduite du commandant Jérémie Flaig d'Orvin

supervisée par le major Patrick Villard de l'inspectorat arrondissement Jura bernois Ouest. Une délégation des soldats du feu du CSP de Péry-La Heutte a également assisté à l'exercice.

**En vue de la canicule**

L'exercice était de circonstance à la vue de la canicule annoncée par les services météo pour les prochains jours. Comme l'a laissé entendre le commandant Flaig, les forêts dans l'environnement des villages surveillés par l'OPRV sont actuellement dans une phase dangereuse vu le manque d'eau pluviale actuel et en cas de sinistre, l'hélicoptère est la solution idéale pour les régions escarpées. | *jcl*



COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



**Arrosage des fleurs sur les fontaines**

Comme vous avez pu le constater, les fontaines du village ont été fleuries. Seules deux d'entre elles n'ont malheureusement pas pu être embellies pour des raisons techniques.

Comme chaque année, nous espérons pouvoir compter sur l'aimable participation des citoyens pour arroser ces fleurs. Les personnes intéressées à entretenir l'un de ces bacs à fleurs sont priées de s'annoncer

auprès de l'administration municipale. Bien entendu, les soins prodigués à ces fleurs seront récompensés.

Gautier Boder, conseiller municipal et président de la commission du tourisme, se tient volontiers à votre disposition en cas de questions.

Nous vous remercions par avance de votre participation. | *cm*

**Administration fermée**

Nous informons les citoyens que l'administration municipale sera fermée du lundi 16 juillet au vendredi 3 août 2018.

Durant cette période une permanence téléphonique sera assurée par l'administration, en cas d'urgence uniquement, au numéro 032 358 01 86. | *cm*

**Belle expérience pédagogique**



A l'orée des vacances scolaires 2018, les enseignant-e-s, en collaboration avec la directrice Pascale Charpillot, pour casser quelque peu la routine et surtout pour créer de nouvelles dynamiques de travail, ont constitué 6 groupes intégrant des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> à partir des 6 classes de l'école.

Durant toute la semaine, petits et grands, en parfaite harmonie, ont créé et réalisé des personnages, totems et autres décors afin d'égayer la

cour d'école tout nouvellement aménagée suite à la rénovation des bâtiments l'année dernière. Cette magnifique expérience pédagogique a permis non seulement aux plus jeunes de suivre et imiter leurs aînés, mais surtout aux plus grands de conduire les travaux de groupe et d'assumer un rôle de guide envers les plus jeunes.

Chacun et chacune étant ainsi investi d'une mission inhabituelle, a pu libérer sa créativité et s'exprimer dans une

ambiance cordiale et joyeuse. À retenir que le matériel pour la peinture acrylique a été en partie sponsorisé par l'entreprise Caran d'Ache, un grand merci à Anne-Lise Rudin pour cette initiative.

La commune a, quant à elle, mis à disposition le bois et les plates-bandes surélevées alors que la bourgeoisie a préparé le bois et les feux pour la monumentale grillade qui a conclu cette splendide semaine au lieu-dit le Jorat. | *jcl*

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



La bibliothèque sera fermée du 9 juillet au 20 août.

**Bientôt une étude approfondie des transports scolaires**



Le Conseil municipal a décidé lundi soir de former une commission temporaire ad hoc, qui sera chargée d'étudier dans le détail les tenants et aboutissants des transports scolaires. Elle devra notamment comparer la pertinence d'utiliser deux bus ou plutôt un gros véhicule, de choisir les meilleurs itinéraires et de définir les arrêts nécessaires ou judicieux. Les résultats de son travail et ses propositions concrètes permettront aux autorités de prendre des décisions circonstanciées, susceptibles de satisfaire aussi bien la sécurité que les besoins des utilisateurs.

**Mis à mal**

On rappellera que durant les trois dernières années, le bus scolaire circulait par le chemin de Ruegge, couvert de chaille. Or cette voie non goudronnée et en pente faisait terriblement souffrir le véhicule, ses pneus comme ses installations techniques. Décision a donc été prise d'emprunter désormais un autre itinéraire, par le bas du village. Or ce changement a suscité une véritable levée de boucliers.

Ceci sans compter les réguliers problèmes et autres réclamations enregistrés face au choix et au nombre des arrêts.

**Communiqué du Conseil municipal**

Suite aux divers articles parus dans la presse, les membres du Conseil municipal de Péry-La Heutte désirent réagir aux propos de leur maire et répondre aux diverses questions posées par leurs concitoyens.

- Non, nous n'avons pas l'impression de naviguer sur le Titanic.
- Notre équipe est solidaire.
- Les dossiers avancent et plusieurs affaires délicates sont en passe d'être réglées.
- Nous ne pensons pas avoir agi de manière irrespectueuse envers les employés municipaux et sommes à leur écoute.

La commission d'étude se mettra au travail dès après les vacances estivales. Elle sera formée d'un représentant de l'école, d'un délégué de la commission d'école, d'un membre du Conseil municipal, ainsi que de quatre parents, deux personnes domiciliées à Péry (dans des quartiers différents) et autant de La Heutte (également de quartiers opposés). Une invitation sera lancée par ailleurs, en cas de nécessité, à l'inspecteur scolaire Richard Garraux.

**Parents, annoncez-vous!**

Dès lors, le Conseil municipal en appelle aux parents intéressés par cette problématique des transports scolaires; ils sont invités à s'annoncer auprès de l'administration municipale, par téléphone (032 485 01 50) ou par courriel (commune@perylaheutte.ch).

Les autorités nommeront quatre parents représentatifs de la géographie communale. | *cm*

**Fermeture du bureau communal**

Le bureau communal de Péry sera fermé du lundi 16 juillet au vendredi 3 août.

Réouverture le lundi 6 août selon l'horaire habituel.

Uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 079 338 14 66 ou le 079 251 34 48 (du 16 au 27 juillet), 079 230 84 83 (du 31 juillet au 3 août) durant la journée.

Nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous!

| *Le Secrétariat communal*

**AGENCE AVS DU BAS-VALLON**

**Fermeture estivale**

L'Agence AVS du Bas-Vallon à Péry sera fermée du lundi 16 juillet au vendredi 3 août.

Réouverture le lundi 6 août selon l'horaire habituel.

Nous vous souhaitons un bel été à toutes et à tous!

**ÉCOLE SECONDAIRE DU BAS-VALLON**

**Rentrée des classes**

La rentrée des classes, pour tous les élèves de l'École secondaire du Bas-Vallon, aura lieu le lundi 20 août 2018, à 8h50.

Le bus scolaire prendra les élèves de Cortébert à 8h35, sur la place de la Gare.

Les élèves de Péry, La Heutte et Sonceboz viendront à l'école en train.

La direction et le corps enseignant vous souhaitent, à toutes et tous, de très belles vacances.

**Cinéma de la Paix - St-Imier**  
SAMEDI à 3 h. 15 et 8 h. 15

**Livingstone**  
Sa vie et son oeuvre  
Drame tiré de la vie d'aventures du célèbre explorateur africain  
Samedi en matinée à 3 h. 15 pour les enfants  
Entrée 30 centimes

DIMANCHE à 3 h. 15 et 8 h. 15

**Tom Mix dans La manière forte**  
SCHERLY MASON dans **Janette Romancière**  
Comique final      Sous peu: Le Prince Charmant

**Reliure**  
de livres, journaux, livraisons, musique, registres, etc. se font solidement et aux prix les plus justes à l'atelier de reliure  
**J. Matter, Tavannes**  
Sur demande le travail est cherché à domicile.

**POUSSETTES PLIANTES**  
fermées comme modèle



fr. 55.-

Demandez catalogue  
**G. Thomann**  
Bienne, Rue Dufour 15

**Occasion exceptionnelle**

Nous avons acheté un lot de soieries de première qualité à des conditions extrêmement avantageuses et nous offrons jusqu'à épuisement du stok seulement:



**Tussor imprimé** pure soie, jolis dessins, larg. 80 cm. prix exceptionnel, le m. **4.90**

**Toile de soie** pure soie, jolie rayure, très belle qualité, prix exceptionnel, le m. **5.90**

**Toile de soie** pure soie, superbe qualité, nouvelles rayures, prix exceptionnel, le m. **6.90**

Voir notre vitrine spéciale.  
Profitez de cette occasion unique.

**Aux 4 Saisons S.A. St-Imier**

Municipalité de COURTELARY

**Avis de dépôt**

Les propriétaires fonciers de la commune de Courtelary sont avisés que le registre rectifié de l'impôt foncier pour 1926 restera déposé du 1er au 15 juillet au bureau municipal, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et éventuellement formuler leurs réclamations à la Commission cantonale des recours.  
Courtelary, le 30 juin 1926.  
Secrétariat municipal.

**AVIS**

J'avise la population de COURTELARY et ENVIRONS qu'à partir du 1er juillet, j'ouvre un atelier de

**GYPSERIE & PEINTURE**

Maison du Café du Raisin  
Par un travail prompt et soigné, j'espère gagner la confiance que vous m'accorderez.  
Devis et forfait.  
Se recommande: **Louis Locatelli, COURTELARY.**

Municipalité de COURTELARY

**AVIS**

A teneur de l'art. 30 du décret relatif aux estimations du service de l'assurance immobilière du 19 novembre 1914, les propriétaires sont tenus de déclarer pour être soumis à l'évaluation annuelle ordinaire (d'automne):

1. Les bâtiments pourvus de leur toiture définitive qui ne sont pas assurés;
2. les bâtiments dont la valeur a notablement augmenté ou diminué par suite de transformations;
3. les bâtiments qui ont subi des changements de nature à influer sur leur classement ou leur numérotage;
4. les bâtiments qui ont été déplacés;
5. les bâtiments dont la valeur réelle a notablement diminué par suite de dégâts, de mauvais entretien, etc., ou dont la valeur vénale est devenue notablement inférieure à la valeur réelle.

Les demandes dûment motivées, devront être adressées, par écrit, du 1er au 20 juillet 1926, au conseil municipal de ce lieu; les formulaires pour demandes d'estimation sont à la disposition des propriétaires de bâtiments au secrétariat municipal.

Les propriétaires qui entendent être mis au bénéfice d'une subvention pour transformation de toitures ou pour des cheminées qui, vu les déficiences qu'elles renferment, doivent être reconstruites, sont priés de faire leur déclaration écrite au Conseil municipal dans le délai ci-haut.

COURTELARY, le 30 juin 1926.  
Secrétariat municipal.

**ÉTUDE**  
**Me HENRI GENEUX, notaire**  
Tél. 1.95 **ST-IMIER** Rue du Midi 32  
A proximité de la Gare

Achat et vente d'immeubles  
Emprunts hypothécaires  
Liquidation de successions  
Contrats de mariage, adoptions  
Testaments, donations  
Ventes mobilières et de bétail  
Légalisations et vidimans  
Gérance d'immeubles et de titres  
Encaissements, Assurances  
Constitution de sociétés  
Questions fiscales

Célérité. - Discrétion absolue.

**Dr L. Monet**  
Méd. dentiste  
reçoit à St-Imier, rue Francillon 18  
les Mardi et Jeudi dès 13 1/2 h.  
Soins des dents      DENTIERS



**IMPRIMÉS**  
en tous genres  
Imprimerie H. Strahm-Liengme



**Cyclistes** hâtez-vous de faire une visite au magasin de cycles **Wille à Renan**

**50 vélos „Condor“**  
ainsi qu'un grand choix d'accessoires seront liquidés à des prix exceptionnellement bas, jusqu'à épuisement complet  
Conditions avantageuses

**Nous liquidons** nos plus beaux articles d'été, nos tissus lavables imprimés et façonnés, nos tissus de laine pour blouses et costumes, nos tissus de soie imprimés et façonnés.

**Liquidation de fin de saison**  
du 1er au 17 juillet

**Enorme réduction des prix**

Profitez de cette liquidation  
Vous faites de grandes économies

QUELQUES PRIX:

Mousseline imprimée	le m. 0,80
Crêpon imprimé	1,10
Satin imprimé	1,30
Crêpe marocain, 100 cm.	1,80
Crêpe Lyonnaise, 100 cm.	2,25
Voile Jacquard, 100 cm.	2,90
Robes demi-laine, 100 cm.	1,50
Nouveauté fantaisie, 100 cm.	3,90
Bayadère, pure laine, 100 cm.	4,50
Tussor soie, imprimé	2,90
Toile de soie rayée	4,25
Crêpe soie Jacquard, 100 cm.	4,90

**JESS FRÈRES S.A.**  
Bienne - Rue de Nidau

**A la Reine Berthe** Chaux-de-Fonds  
Rue Neuve 8

Reçu les  
**Nouveautés dans les articles d'enfants**  
Chapeaux - Robettes - Barboteuses  
Tabliers - Bas - Chaussettes avec revers  
**TRÈS BAS PRIX.**

**Rapports pour Délits forestiers**  
en vente à l'Imprimerie H. STRAHM-LIENGME  
à Courtelary





COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



## Inauguration des Passerelles de la Suze



Samedi 30 juin, une bonne quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation du Conseil municipal pour l'inauguration officielle des Passerelles de la Suze. La préfète Stéphanie Niederhauser était également présente en tant qu'autorité ayant délivré le permis de construire, de même qu'une forte délégation du Conseil municipal de Corgémont. Situées dans un cadre verdoyant à l'extrémité est du village, à l'intersection de la voie CFF et de la Suze, les passerelles permettent de rallier Corgémont par les chemins agricoles en vélo ou à pied sans avoir à traverser ou longer la route cantonale.

Lors de son allocution, le maire Manfred Bühler a relaté la longue genèse de ce projet en rappelant la fermeture du passage à niveau non gardé proche du site, qui avait amené

la commune à envisager cette construction pour combler le chaînon manquant par-dessus la Suze et créer cette liaison. Après que l'assemblée communale avait accepté le crédit de 120 000 francs, le projet a finalement pu être réalisé à la satisfaction de tous. La nouvelle infrastructure apporte une réelle plus-value à la mobilité douce dans le Vallon de Saint-Imier et les usagers sont nombreux. Une adaptation de l'itinéraire pédestre est parallèlement en cours et fait l'objet d'un dépôt public en ce moment. Le maire a également remercié la commune de Corgémont pour l'excellente collaboration ayant permis de coordonner les travaux de réfection de l'entier du chemin agricole, rendant le tracé propre et attractif. Les propriétaires fonciers Bernard Bögli et la Bourgeoise de Cortébert, qui

ont consenti au passage sur leur terrain du nouveau sentier, ont également été remerciés. La manifestation s'est terminée avec un apéritif convivial par une température des plus estivales et deux plaques commémoratives ont été installées sur les passerelles. | *m.bühler*

### Vacances

La dernière séance de l'exécutif a eu lieu le 3 juillet à la montagne comme c'est la tradition, cette fois-ci à la Petite-Douane. La prochaine séance après la pause estivale est prévue le 7 août prochain. Dans l'intervalle, le Conseil municipal souhaite de très bonnes vacances à toute la population et espère que l'été lui sera agréable.

### Fermeture du bureau

Le bureau communal sera fermé du 23 juillet au 5 août prochains. Merci à la population de prendre bonne note de ces restrictions et de la compréhension.

### Représentations

Blanca Leiser et Nicola Bürgi se rendront le 7 juillet à l'inauguration de l'éco-point de Cormoret qui a été construit en bordure de la route principale. Ce sera l'occasion d'échanger avec l'équipe municipale de Cormoret à ce sujet, car des réflexions sont en cours à l'exécutif pour améliorer l'éco-point situé vers la fromagerie.

*Herzlichen Glückwunsch zur Goldenen Hochzeit!  
Bravo Euschtere!*



COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



## Le rétrécissement du pont est parfaitement légal

Suite aux articles parus dans la presse régionale et à la polémique que semble susciter la mesure de circulation ordonnée par le Conseil municipal, aux entrées du pont des Lilas, les autorités tiennent à mettre les choses au point. En soulignant avant tout que le rétrécissement mis en place est parfaitement légal.

### Les mises en garde n'ont pas suffi...

Le Conseil municipal rappelle en préambule que cette mesure a été prise suite aux abus constatés, en lien avec le chantier de l'ancienne église catholique. Des poids lourds, chargés qui plus est, empruntaient le pont des Lilas alors même qu'il est limité aux véhicules de 16 tonnes au maximum. Ce faisant, ils mettaient gravement en danger cette construction, donc également les autres usagers de cette route.

Une mise en garde du maître d'ouvrage et de la direction du chantier, lesquels avaient pourtant informé clairement les transporteurs, n'a pas suffi à faire cesser ces passages de poids lourds.

Contraint à agir différemment, le Conseil municipal a donc ordonné que soient posés des fûts rétrécissant la largeur de circulation à 2 m 40 exactement.

Quelques jours plus tard, un véhicule emboutissait ces tonneaux. Son conducteur a été identifié.

Parallèlement, des voix se sont élevées, accusant les autorités d'agir dans l'illégalité.

### L'OPC confirme

Or renseignements pris auprès de l'Office régional des ponts et chaussées, la mesure prise n'enfreint aucunement la



Le rétrécissement installé provisoirement sur le pont des Lilas

législation. A l'article 28, alinéa 2 de la loi sur les routes, il est clairement stipulé qu'« aucune autorisation n'est nécessaire pour (...) la mise en place d'éléments amovibles dans le cadre d'essais d'orientation du trafic à durée limitée ». Or c'est bien de cela qu'il s'agit ici, le Conseil municipal ayant clairement annoncé, par avis officiel, qu'il mettait en place ces fûts jusqu'à l'achèvement du chantier de Bretin.

Si le rétrécissement était signalé par un panneau, une demande d'autorisation aurait dû être adressée à l'OPC. Or ce n'est pas le cas ici, où il est uniquement signalé, au bord de la route cantonale pour faciliter la tâche des transporteurs, que le pont des Lilas est limité aux véhicules de 16 tonnes maximum.

Dans sa réponse circonstanciée au Conseil municipal, le spécialiste technique de l'OPCJB affirme par ailleurs que la largeur de 2 m 40 est appropriée aux conditions d'utilisation requises sur ce pont.

### Et le pont du Moulin ?

Les autorités espèrent que la population comprendra sa démarche, basée sur la certitude que la sécurité n'a pas de prix.

On signalera qu'il étudie actuellement la possibilité de prendre les mêmes mesures aux entrées du pont du Moulin, lequel est limité à 8 tonnes rappelez-le.

On redira également que sur le territoire communal, seul le pont de la Fleur de Lys est accessible aux véhicules dépassant 16 tonnes. | *cm*

### COURTELARY

## Le Salaire de la Suze



Avec guides et comédiens, cette offre culturelle originale propose de remonter le temps sur les traces des travailleurs d'antan à Courtelary.

La prochaine aura lieu le dimanche 8 juillet. A 14 h 15, précisément, sur la Piazza devant l'entrée de CHEZ Camille Bloch, il sera l'heure de partir sur les traces des travailleurs d'antan pour revivre les grandes heures industrielles et artisanales du Vallon de Saint-Imier. Un guide, un comédien et de multiples surprises : un concept original qui ne cesse de séduire les curieux de la région et au-delà.

Ancrée à Courtelary, village aux multiples particularités patrimoniales, cette visite-spectacle aborde le thème de l'histoire industrielle et sociale du Vallon de Saint-Imier et de l'utilisation de l'eau comme source d'énergie. Contée par un guide, l'histoire est ponctuée d'apparitions de personnages d'un coin de rue à l'autre, un comédien rappelant à chaque intervention le quotidien du passé. Une approche ludique, vivante et pleine d'humour qui rend cette histoire dynamique et accessible.

Le départ a lieu sur la Piazza devant l'entrée de CHEZ Camille

Bloch à Courtelary. Il n'est pas nécessaire de réserver mais il est demandé d'être au lieu de rendez-vous à 14 h 15 pour s'inscrire et effectuer le paiement auprès du guide (espèces uniquement). La visite se fait par tous temps et ne sera pas annulée.

**En français**  
dimanche 8 juillet 14 h 15-16 h 30  
**En allemand**  
dimanche 15 juillet  
14 h 15-16 h 30

22 fr. adulte / 20 fr. AVS, AI, étudiant / 12 fr. enfant jusqu'à 16 ans

# Pour la mi-été : mettons donc le cap sur les hauteurs du Vallon

Une grosse faim de produits typiques authentiques, doublée d'une envie de hauteur et d'air frais ? Mettez donc le cap sur l'un de nos sommets et régaliez-vous dans une auberge de montagne. Qu'elles se disent métairies, buvettes ou restaurants, toutes ont à cœur de soigner un accueil chaleureux et de servir de délectables repas. Pour rallier ces lieux de convivialité pure, la force du mollet est évidemment la plus saine, à pieds comme à VTT, le moteur d'un véhicule étant par contre nettement moins fatiguant. Le mélange des deux, avec utilisation du Funiculaire du Soleil en sus, permet des possibilités innombrables, adaptées à tous, quels que soient son âge, sa mobilité, voire son bambin à porter... La balade est particulièrement plaisante sous un ciel bleu incitant à envahir les terrasses. Mais même dans la grisaille d'août lorsqu'il se déguise en novembre, la cuisine familiale vous fera bien vite oublier les conditions météorologiques ! Les délices servis sur nos hauteurs valent le détour, incontestablement, de goûteux jambon en fumant roesti, de délectable fondue en juteuses viandes de toutes sortes, de meringue noyée d'une incomparable crème épaisse en alléchante glace maison...

Les plus beaux étés ne se vivent pas forcément au bord de la mer ou sur les Alpes : essayez donc de sillonner nos montagnes en visitant leurs accueillantes auberges ! Retrouvez-y un air de vacances.

79



**La Cuisinière**

Belle terrasse  
et grande place de jeux  
pour les enfants

Spécialités campagnardes  
Joli choix de menus  
pour vos rencontres et fêtes de famille  
Viandes fumées de fabrication maison

Fermé le dimanche soir, le lundi et le mardi.  
Fermeture estivale :  
du lundi 16 juillet au jeudi 2 août compris.

Famille Christelle & Denis Lécho-Bürgi  
Les Prés-de-Cortébert / 2607 Cortébert / 032 489 19 24  
restaurant@lacuisiniere.ch / www.lacuisiniere.ch

80



**LA BRAGARDE**  
DU COUVENT  
*Auberge*

Les Prés-d'Orvin Ski Club Bienne  
Beat Wüthrich – 032 322 49 69

**Mardi fermé**

Soirée pleine lune  
Vollmondparty

**VENDREDI 27 JUILLET**  
Réservation souhaitée



81

**Métairie**



**de Meuringue**

Famille Christophe & Isabelle Kämpf  
Tél. 032 944 12 24 – 2608 Courtelary

Spécialités campagnardes  
Belle terrasse avec place de jeux  
pour les enfants  
Grange à disposition  
pour mariage, anniversaire, etc.

Ouvert de fin mai à début octobre  
Fermé dimanche dès 18h, lundi et mardi

83



**Restaurant-Métairie du Bois-Raiguel**  
Tél. 032 489 19 53 ou 032 489 27 67 – bois-raiguel@hotmail.com

**JOURNÉES SPÉCIALES : PROGRAMME 2018**

Ve	6 juillet	Emincé de veau à la Zurichoise
Ve	13 juillet	Langue de bœuf / Zunge
Di	15 juillet	Fête de la mi-été (Jhonstones)
Ve	20 juillet	Gigot d'agneau
Di	29 juillet	Jambon-rösti
Mer	1 <sup>er</sup> août	Brunch 10h-14h
Ve	3 août	Filet mignons aux bolets
Ve	10 août	Rosbif
Ve	17 août	Langue de bœuf / Zunge
Ve	24 août	Daube / Suire Mocke
Ve	31 août	Tête de veau + Tripes
Di	2 septembre	Jambon-rösti
Ve	7 septembre	Filets mignons aux bolets
Ve	14 septembre	Langue de bœuf / Zunge
Di	16 septembre	Menu du Jeûne fédéral / Belgag Menus
21 - 22 - 23	septembre	Bouchoyade / Metzgete
Sa	29 septembre	Chasse surprise / Soir 19h
5 - 6 - 7	octobre	Bouchoyade / Metzgete
Sa	13 octobre	Chasse: civet sanglier + chevreuil
19 - 20 - 21	octobre	Bouchoyade / Metzgete
Sa	27 octobre	Chasse surprise / Soir 19h
Ve	2 novembre	Daube / Suire Mocke
Ve	9 novembre	Vol-au-vent / Paschteli
Di	11 novembre	Daube / Suire Mocke Fermeture en musique avec la famille Straub

Prière de réserver, places limitées ♦ Fermé le lundi ♦ Famille Marchel Bühler



**BISON RANCH**  
LES PRÉS-D'ORVIN



**FOREST JUMP**  
VALFRÈS 1077 CH

Parc aventure tir à l'arc  
032 325 54 30 - info@forestjump.ch



**BISON RANCH**  
LES PRÉS-D'ORVIN

Auberge • Tipis • Gîte nature • Dortoir  
Les Colisses 101 • CH 2534 Les Prés d'Orvin  
032 322 00 24 • www.bisonranch.ch

86

## La Petite Douanne Twannbergli



Famille Daniel Bühler

2608 Montagne de Courtelary – Alt. 1302 m  
☎ 032 944 12 37

85

## métairie pierrefeu

Famille Alex Oppliger – Tél. 032 489 19 51



Se recommande pour ses plats campagnards

Notre spécialité chaque 1<sup>er</sup> week-end du mois:  
**la langue de bœuf**

Prière de réserver  
Fermé le mercredi dès 14 heures et le jeudi

84



La métairie  
authentique  
et familiale...

**Spécialités:** fondue • croûte au fromage  
röstis avec beau choix de viande • plats froids

Famille Lino et Mary Zerbini • 2534 Les Prés-d'Orvin  
T 032 489 19 55 • M 079 406 89 58 • www.metairiedegleresse.ch

Fermé mardi, mercredi et jeudi

87



## Métairie de Prêles

Carole et Andreas Burger  
2534 Les Prés-d'Orvin  
032 322 00 13

Bonne cuisine campagnarde et spécialités de saison  
Desserts « maison »

On se réjouit de votre visite!

Fermé le mercredi et le jeudi

Elevage de Highlands

88



Grande place de parc  
Grosser Parkplatz

## Restaurant Au Vieux Grenier

Famille Grosjean-Schwerzmann  
Milieu de la Fin 17, 2536 Plagne s/Bienne  
032 358 15 30, www.auvieuxgrenier.ch

Fermé le lundi et le mardi

A



Métairie-Restaurant Jobert

Famille Aline Bühler  
2534 Les Prés-d'Orvin  
Tél. 032 489 19 12  
www.metairiedejobert.ch

Réservation souhaitée  
Fermé le mardi et le mercredi

26 juillet

Sanglier à la broche

20 août et 9 septembre

Menu Hongrois

Sur réservation  
032 489 19 12

Se recommande  
Aline Bühler

90



### Métairie de la Gentiane

2616 Renan  
032 963 14 96

*Nous travaillons avec les produits de la région.  
Viande de nos Highland.  
Il est conseillé de réserver votre table.  
Fermé lundi dès 18h et mardi.*

91



### Métairie de Plagne

Famille Seiler  
Montagne de Romont, 2536 Plagne  
seiler.plagne@gmail.com  
032 489 22 16

Fermé du lundi au mercredi jusqu'à 14h  
Montag bis Mittwoch bis 14 Uhr geschlossen

Cuisine campagnarde  
Repas pour groupe sur demande

On se réjouit de votre visite!

115



Mont-Crosin 65, 2610 Mont-Crosin  
Tel: +41 (0)32 944 15 64  
www.chalet-montcrosin.ch  
info@chalet-montcrosin.ch



107

Coup d'œil magnifique sur les alpes

### Hôtel-Restaurant de la Werdtberg

Alt. 1255 m – 2732 Reconvilier

Toni et Michelle Röthlisberger  
Tel. 032 481 17 86

www.werdtberg-hotel-restaurant.ch  
visitez notre page Facebook

125

FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

### Votre porte d'entrée vers le soleil...

Alimenté en énergie renouvelable, le funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil est le meilleur moyen de découvrir les centrales éolienne et solaire. Des énergies qui se déclinent été comme hiver: vélo électrique, trottinette et Segway; téléski, télébob, piste éclairée en soirée, pistes de ski de fond et raquettes... bienvenue à Mont-Soleil!

Réervations, informations:  
032 941 25 53 – www.funisolaire.ch

B



Ce plan est un extrait du guide des métairies et auberges de campagne 2018 de la brochure Jura bernois Tourisme. Guide complet téléchargeable sur [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch)



## Tous invités demain à l'inauguration de l'EcoPoint



La dernière tournée de collecte des déchets ménagers, porte à porte, a été effectuée lundi. Demain samedi, la population est chaleureusement invitée à l'inauguration de sa nouvelle déchetterie, où les sacs consignés (bleus) peuvent être glissés dans des conteneurs semi-enterrés. La manifestation inaugurale, ouverte à tous les habitants de la commune, sera agrémentée de quelques discours, ainsi que d'une verrée accompagnée de délices préparés par les Femmes paysannes.

### Plus souple et moins onéreux

Décidé par le Conseil municipal, le nouveau système offre deux avantages primordiaux : la souplesse pour les usagers, qui pourront déposer leurs déchets en fonction de leurs propres besoins, et des coûts moindres pour le porte-monnaie communal. Dans cette localité pourtant

petite, le réseau des routes communales est tel qu'il demande un temps considérable pour la collecte porte à porte; or on sait que les ramassages sont facturés pour moitié en fonction du tonnage, et pour l'autre moitié sur le temps nécessaire.

### Les règles de base

L'EcoPoint, sis route Principale, tout à côté du pont Ouest sur la Suze, est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 20 h, ainsi que le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

Il est bien évidemment interdit de déposer des déchets les dimanches et les jours fériés. Par avance, la population est remerciée de respecter ces horaires, et en particulier la pause de midi; les riverains lui en seront reconnaissants.

### Une nouveauté

Sur place, on trouve non seulement les conteneurs

semi-enterrés pour y déverser des sacs consignés (et uniquement eux!), mais également un tout nouveau conteneur pour le papier (journaux) et pour le carton, à condition que ce dernier soit soigneusement plié et non ficelé. Les écoles ne récoltent plus le vieux papier.

Les autres conteneurs y sont les mêmes qu'à l'EcoPoint actuel, qui permettent donc de récupérer respectivement le verre, l'aluminium, le fer blanc, le Pet, les vêtements, linge de maison et chaussures usagés, les piles, et enfin les capsules de café en aluminium, type Nespresso.

### Les autres tournées sont maintenues!

Important: les autres tournées de collecte sont maintenues dans la localité; ainsi les déchets encombrants d'une part, les déchets verts d'autre part, sont-ils toujours ramassés en porte à porte, selon le programme figurant sur le Memo-déchets, ainsi que sur le site de la commune.

Les appareils ménagers et les déchets métalliques pourront toujours être amenés deux fois par année, désormais sur le site de l'EcoPoint. Ces collectes sont annoncées officiellement par les autorités.

### Des conteneurs?

Les personnes du village détenant un ou des conteneurs sont invitées à s'annoncer à l'administration communale; lesdits conteneurs, qui seront vidés lors d'une tournée spéciale, seront munis d'une puce, qui permettra une facturation au poids.

C'est à l'entreprise régionale Vadec que le Conseil municipal a confié la gestion du nouvel EcoPoint. Cette dernière se charge de vider les divers conteneurs, de transporter et de valoriser tous les déchets, par recyclage ou utilisation de la chaleur générée par l'incinération. | cm

**Demain samedi 7 juillet  
11 h à l'EcoPoint  
Verrée, discours**

## Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 12 juin 2018, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par Daniel Jenzer dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions légales en vigueur.

Ces résultats sont les suivants : turbidité 0,5 NTU; chlorure 3,3 mg; fluorure 0,08 mg; nitrate 4,2 mg; nitrite 0,01 mg; sulfate 4,2 mg; calcium 101,6 mg; potassium 0,7 mg; magnésium 9,3 mg; sodium 2,4 mg; dureté totale 2,92 mmol; degré de dureté 29,2 °f; température 15,4 °C. | cm

## Fermeture de l'administration

En raison des vacances estivales, l'administration communale sera fermée du jeudi 19 juillet à 12 h au vendredi 3 août à 15 h.

En cas d'urgence, veuillez vous référer au message enregistré sur le répondeur de l'administration communale.

Veuillez penser à faire vos provisions de sacs à ordures assez tôt...

Le personnel communal souhaite de bonnes vacances à toute la population. | cm

## La nomenclature remise à jour : que de questions sans réponse...



Sur mandat du canton, une commission communale formée du conseiller municipal Michel Abplanalp, du président de bourgeoisie Jean-Jacques Ganguillet et de Nicolas Kaltner, s'est penchée récemment sur la nomenclature locale, afin d'en contrôler les divers lieux-dits. Or les surprises n'ont pas manqué pour ces trois citoyens qui connaissent pourtant leur village sur le bout du doigt : certaines appellations leur étaient carrément inconnues, tandis que d'autres, utilisées couramment, n'ont rien d'officiel. Sans compter que la plupart des noms font référence à des personnes, des événements ou des habitudes aujourd'hui totalement oubliés.

### Un grand territoire haut en couleur

Le territoire communal de Cormoret s'étend de la commune jurassienne des Breuleux à l'antenne de Chasseral. Une vaste surface, dont les diverses zones portent des noms parfois haut en couleurs.

Dans le fond du Vallon d'abord, Les Longines de Vaulo, sous la combe du même nom. « Longines désigne des champs tout en longueur, c'est connu. Mais quant à Vaulo, aucune idée de qui cela pouvait désigner », souligne Michel Abplanalp. Non sans ajouter que le Laurent des Champs éponymes, dans le même secteur, n'est pas davantage demeuré dans la mémoire collective.

Les Prés des Fous (au sud de la Suze, depuis la cabane des pêcheurs jusqu'à la limite de Villeret) se rapportent sans doute à l'histoire ancienne du village, mais qui est malheureusement perdue à jamais... Et aujourd'hui, c'est avec bonheur et admiration qu'on y voit s'entraîner les meilleurs attelages du village, en perspective de Saignelégier notamment.

### Un remaniement spontané

On s'en rend compte rapidement en faisant le tour des lieux-dits avec Jean-Jacques Ganguillet : les agriculteurs du lieu, entre lesquels règne une bonne entente souligne-t-il, ont procédé spontanément aux échanges de terres et de parcelles rendus nécessaires par l'évolution de leur profession. « Avec les outils et machines d'aujourd'hui, l'exploitation des petites

## Des Planches à Seulbo, en passant par Wiederschau...

Au Droit, comme bien d'autres communes, Cormoret compte un lieu-dit Les Planches. Ce qui n'a rien à voir avec l'exploitation du bois, mais bien avec les labours, tels qu'effectués après plusieurs années d'herbage.

« De nombreux noms étaient utilisés dans les familles, sans qu'ils apparaissent nulle part, souligne Jean-Jacques Ganguillet. Ainsi mon grand-père, et mon père après lui, parlaient de la Fin du Droit pour nos champs les plus éloignés. Seulbo n'est pas répertorié non plus, mais est toujours utilisé. » Et que dire de l'ancienne ferme dite

Wiederschau, à Mont-Crosin, dont il ne reste que ruines et un vague souvenir...

C'est que les lieux-dits plongent leurs racines très loin en arrière, sur des hauteurs où une loge de la bourgeoisie, encore utilisée aujourd'hui tout près du télésiège des Breuleux, est datée du tout début des années 1700.

Et les membres de la commission de s'accorder pour prédire que nombre d'appellations séculaires vont tomber dans l'oubli rapidement. Heureusement donc que la nomenclature recense au moins les lieux-dits officiels ! | cm

« Tout ce qui a rapport aux Crêts fait évidemment référence à des terres en pente, tandis que le nom Pseilletaux, au bas de l'envers, est peut-être bien issu du patois, poursuit Michel Abplanalp. Les Fontenettes désignent les petites fontaines qui jalonnaient sans doute un terrain traversé en son temps par un ruisseau, aujourd'hui sous terre. Quant aux Perches, un nom que l'on trouve en de nombreux endroits de la région et d'ailleurs, il fait sans doute référence à la mesure de longueur qu'utilisaient les arpentiers. »

### Les Amériques des uns et des autres

Plus haut, bien loin du village lorsque n'existaient pas encore les véhicules automobiles, les anciens avaient baptisé des terres Les Amériques. « C'est aussi loin que les Amériques, disaient-ils. Et du coup, on parlait des Amériques à Boillat, des Amériques à Meyrat, des Amériques à Benjamin et de celles des Abplanalp... »

Dans le même secteur, les

Evas et La Dame font sans doute référence à des femmes, mais nul n'en a pas conservé le souvenir. Quant à la Vigne André, le mystère est entier. « En tous les cas, dans cet endroit ombragé et froid, il n'a jamais poussé de vigne... »

Essert, au singulier ou au pluriel, se rapporte à une terre défrichée, à Cormoret comme ailleurs. Et Entre deux Ruz fait référence à deux ruisseaux de l'envers, dont l'un a tout simplement disparu, tandis que l'autre est sous terre depuis belle lurette. Mais les Coires ou le Naisu, pour leur part, garderont leur mystère, tout comme la Closure notamment.

### En français s'il-vous-plaît

Parmi les corrections que la commission a apportées, on soulignera que la Métairie de Meuringue est signalée désormais en français et non plus par l'appellation Mörigenberg.

« Toutes ces appellations sont parvenues à un linguiste du Canton, qui les a vérifiées et a décrété notamment que les traits d'union sont bannis, sauf lorsque le nom désigne une commune. » Mont Crosin devrait donc s'écrire ainsi; mais gage qu'il mettra du temps à perdre ici son traditionnel trait d'union...

### Un don pour l'émetteur

Anecdote: tout au bout de son territoire le plus élevé, Cormoret avait cédé en son temps quelques mètres carrés à sa voisine de Nods, afin que l'émetteur de Chasseral se dresse sur une seule commune. | cm

## COURTELARY

## Fête champêtre réussie

Dimanche dernier, le ski-club de Courtelary organisait sa traditionnelle fête champêtre, à son chalet situé sur les hauteurs du village. Un temps magnifique et la promesse de manger un excellent sanglier à la broche ou autres grillades, ont incité de nombreuses personnes à venir se rafraîchir et passer un bon moment à la montagne.

Nous remercions tous les participants à la fête, les bénévoles ainsi que les donateurs

de lots pour la tombola.

Nous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet 2019, à tous pour la prochaine fête champêtre.

Notez également la Fête du village de Courtelary les 24 et 25 août prochain ainsi que la soupe au pois à l'Espace Nicolas Béguelin, le 24 novembre.

Les gagnants de la tombola : 275, 163, 170, 152, 76, 143, 160, 175, 21 et 196. Les lots sont à retirer chez Jean-Pierre Etique, les Lilas 6, Courtelary. | sb





FIFA WORLD CUP  
**RUSSIA 2018**

## Des sociétés heureuses d'être de la fête

**SYRCONCEPT**  
**AUDIOVISUEL**  
www.sysconcept.ch

Une douzaine de sociétés, certaines à deux reprises, auront exploité la Raiffeisen Arena d'ici la finale du 15 juillet. Un sondage express montre que le jeu en vaut la chandelle: pas de souci d'infrastructure et de logistique, un risque financier réduit à zéro et une excellente collaboration avec les responsables de l'opération.

Le FC Sonvilier en sait quelque chose, lui qui a ouvert les feux le 17 juin avec un certain Brésil-Suisse! «La tente était pleine à craquer et l'ambiance fantastique», se souvient Stéphane Kiener. Entre la cuisine, le bar, la tonnelle et le service des tables VIP, ce fut un sacré défi logistique. «Mais dans l'ensemble, tout s'est bien passé.»

Au sein du Team Erguël, c'est les coaches qui ont décidé de se lancer dans l'aventure, précise Raphaël Bovy. Le bénéfice dégagé permettra d'offrir du matériel de football à tous les juniors sans devoir passer par la caisse principale. Du côté de la FSG Saint-Imier, la participation à l'événement a été une évidence après l'expérience positive de 2014. Cerise sur le gâteau, Olivier Bifrare et la jeune équipe de gymnases qui l'épaulent depuis décembre dernier ont eu droit au huitième de finale opposant la Suisse à la Suède.

Tous les trois adressent leurs remerciements à l'équipe organisatrice. Pour Raphaël Bovy, c'est cool de pouvoir être de la partie. Olivier Bifrare émet un seul regret, à savoir que toutes les sociétés de Saint-Imier ne se joignent pas à cette fête du football. Car, comme le souligne Stéphane Kiener, «avec cette formule, tout le monde est gagnant, en particulier le public qui se réunit pour des moments très conviviaux».



**Fruits et légumes**

## Quart de finale

**Vendredi 6 juillet HC Saint-Imier**

Souper: Steak Tartare, 24 fr.

16h Uruguay - France  
20h Brésil - Belgique

Ouverture 15' avant le premier match Fermeture 23h30

## Demi-finale

**Mardi 10 juillet Sainti Basket / Saint-Imier**

Souper: Chicken Wings / Frites / salade, 15 fr.

Souper: Chicken Wings Basket, 10 fr.

20h Vainqueur QF1 - Vainqueur QF2

Ouverture à 18h Fermeture 23h30

**Samedi 7 juillet Corps de musique / Saint-Imier**

Souper: Vol-au-Vent, riz, salade, 13 fr. 50

16h Suède - Angleterre  
20h Russie - Croatie

Ouverture 15' avant le premier match Fermeture 23h30

**Mercredi 11 juillet Association Les Hôtas (Souboz)**

Souper: Fajitas et dessert maison, 14 fr.

Dégustation de «Souboziare»

Dès 14h Animation par l'Espace Jeunesse d'Erguël  
(Jeu FIFA18 sur PS4 - Baby-foot  
- atelier de coloriage - concours)

20h Vainqueur QF3 - Vainqueur QF4

Ouverture à 13h45 Fermeture 23h30

**VUITEL Jacques**

- Maçonnerie
- Transformations
- Chapes autonivelantes
- Constructions
- Terrassements
- Carrelage

Tél. 032 941 45 92 Fax 032 941 33 92  
Serre 14 2610 Saint-Imier

**imprimerie**  
**bechtel sa**

Au cœur de votre région

www.bechteli-imprimerie.ch

2608 Courtelary - Tél. 032 944 18 18

**Gilomen Carrelage**

Carrelages et silicones

Rue le l'Envers 20  
2610 St-Imier

032 940 18 03

079 208 14 96



Une tente comble et comblée



**RAIFFEISEN ARENA**



**ceff**  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
SERIE FRANCOPHONE

**SERVICES  
TECHNIQUES**  
SAINT-IMIER

**RAIFFEISEN**

**SAINT-IMIER**  
TERRE D'ENERGIES

**MBR**  
Architecture SA

**Groupe Mutuel**  
Assurances  
Versicherungen  
Assicurazioni  
Swiss Power Group.

# Procès-verbal du Conseil de ville de Saint-Imier

## Séance ordinaire du jeudi 14 juin 2018, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Claude-Alain Tanner, président  
Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Claude-Alain Tanner, président : « Mesdames, Messieurs. Il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la troisième séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à M<sup>me</sup> la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier, aux représentants de la presse et aux trois citoyennes présentes qui suivront nos débats ce soir et à qui je souhaite une agréable soirée en notre compagnie. Bonsoir également à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 6 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec les comptes communaux, et à M. Nicolas Vuilleumier, chef du service de l'urbanisme, qui devrait nous accompagner jusqu'au point 11. Pour terminer les salutations, je souhaite une cordiale bienvenue à M. Marcel Gilomen pour sa première séance en qualité de conseiller municipal et lui souhaite beaucoup de plaisir dans le cadre de sa nouvelle fonction. »

M. Claude-Alain Tanner, président : « Je constate l'absence d'un scrutateur. Je prie la fraction libérale radicale de proposer quelqu'un en remplacement. »

M<sup>me</sup> Talika Gerber, PLR : « Nous proposons M. Daniel Müller, PLR. »

... Il n'y a pas d'opposition...

M. Claude-Alain Tanner, président : « Très bien. »

... M. Daniel Müller, PLR, prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

M. Claude-Alain Tanner, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

... Il n'y a pas de modification demandée...

### L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2017 : décision
5. Comptes 2017 : Attribution complémentaire de CHF 500 000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision
6. Adoption des comptes communaux 2017 : décision
7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes : décision
8. Crédit cadre de CHF 477 000.-, prévu au plan financier, sous réserve de la participation prévue de l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier avec compétence au Conseil municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses y relatives – décider du mode de financement : décision
9. Crédit d'engagement de CHF 450 000.-, non prévu au plan financier, pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) et divers travaux d'entretien du bâtiment Relais culturel d'Erquél pour la part communale (600/1000) ainsi que pour la part de la Fondation Reine Berthe (400/1000) avec prélèvement du montant total sur les fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif – décider du mode de financement : décision
10. Donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles sis Rue du Marché 6 et 8 : décision
11. Crédit d'engagement de CHF 180 000.-, prévu au plan financier sous « Entretien des routes – planification tournante », pour la réfection de la rue du Midi – décider du mode de financement : décision
12. Traitement de la motion « Relève médicale à Saint-Imier » déposée le 26 avril 2018 par la fraction Alternative Régionale et Communale (ARC) : décision
13. Nomination de 4 membres au sein de la commission temporaire « Révision du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier »
14. Motions et interpellations
15. Petites questions
16. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Patrick Doman (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), M<sup>me</sup> Josika Iles (ARC), M<sup>me</sup> Mélanie Kernen (ARC), M. Cyril Erard (ARC), M. Fabien Golay (ARC), M<sup>me</sup> Morgane Bussian (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M<sup>me</sup> Talika Gerber (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), M<sup>me</sup> Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), M<sup>me</sup> Elisabeth Beck (PS), M<sup>me</sup> Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), M<sup>me</sup> Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz, (Socialiste dissident)

Sont excusés : M<sup>me</sup> Danika Perret (ARC), M<sup>me</sup> Aurélie Juillerat (ARC), M. Denis Gerber (PLR), M. Thierry Spring (PLR) et M. Vincent Brahier (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Jean Luc Berberat (vice-maire), M<sup>me</sup> Florine Pessotto-Bueche, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schlupe, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : -

Presse : M<sup>me</sup> Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), M<sup>me</sup> Marta Duarte (RJB) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : M<sup>me</sup> Daniela Voisin (citoyenne de Saint-Imier), M<sup>me</sup> Muriel Tanner Figueira de Abreu

(citoyenne de Saint-Imier) et M<sup>me</sup> Bettina Zürcher (citoyenne de Saint-Imier)

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications du président et du maire

M. Claude-Alain Tanner, président : « J'ai eu l'honneur de représenter notre conseil le mercredi 16 mai dernier à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des sociétés locales de Saint-Imier. Lors de cette soirée, plusieurs dizaines de mérites imériens ont récompensé les sportifs de notre Cité qui se sont distingués dans leur discipline de prédilection. Au nom de notre conseil, j'ai eu l'occasion de prononcer quelques mots pour féliciter les lauréates et lauréats tout en les remerciant de faire rayonner les couleurs de Saint-Imier en Suisse mais également sur la scène internationale. J'ai encore une communication importante à vous transmettre et vous remercie de sortir vos agendas. Je vous attends en nombre, vendredi 29 juin prochain à 19 h 00 à la Rue du Raisin et plus précisément devant la Boucherie Pellet, pour le cortège de l'Imériale. Le thème du cortège est « Les 4 Saisons ». Nous aurons l'occasion de représenter l'été en offrant un verre bien frais de sangria à la population. »

M. Patrick Tanner, maire : « Je n'ai pas de communication ce soir. »

### 4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2017 : décision

M. Claude-Alain Tanner, président : « Avant de passer au vote, je vais ouvrir la discussion. Toutefois, concernant ce point, pour celles et ceux qui souhaitent intervenir sur ce rapport, je vous remercie de signaler le numéro de page et le titre du chapitre concerné. »

M. Christian Tharin, PLR : « Notre fraction a remarqué que les thèmes traités par le Conseil municipal ne sont plus énumérés comme cela était le cas jusqu'à l'année 2015. A la place figure le texte : « de nombreux dossiers ont été traités en 2017. Il est évidemment impossible de tous les énumérer ici. ». D'où notre question, pourquoi tout à coup cela est considéré comme impossible à faire alors que c'était possible jusqu'en 2015 ? Il nous semble d'ailleurs que les ordres du jour des séances du Conseil municipal sont une base de travail solide afin de préparer et de faire figurer ce listing dans le rapport du Conseil municipal. Nous avons naturellement compris que cette liste soit manquante en 2016 en raison des événements tragiques ayant mené à une certaine « instabilité » de la Chancellerie municipale lors de cette année-là. Par contre cela n'est plus le cas depuis

l'année passée. Notre fraction a également remarqué que toutes les commissions permanentes ont joint un rapport qui mentionne toutes les activités effectuées en 2017, cela représente une grande masse de travail et nous profitons de l'occasion pour remercier tous les commissaires pour le temps qu'ils investissent pour le bien-être de notre collectivité. Néanmoins, notre fraction regrette de ne pas connaître les activités des cinq commissions temporaires ainsi que de certaines fondations dont une majorité des élus siègent dans leur conseil de direction. Malgré ces quelques remarques, notre fraction accepte le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration communale pendant l'exercice 2017. »

M. Gerolamo Pepe, PS : « C'est toujours avec intérêt que les membres de notre fraction lisent chaque année ce document sur la marche générale et les résultats de l'administration communale. La fraction socialiste souhaite d'ores et déjà remercier les auteurs des différents rapports ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce dernier. C'est une bonne vue d'ensemble de notre Cité et il reflète parfaitement le travail effectué par notre commune et ses acteurs. Nous souhaitons néanmoins relever certains détails. En page 61, elle s'étonne que la majorité des membres de la Commission économie et tourisme aient donné un préavis négatif pour le projet touristique-culturel « Format » qui aura lieu à Mont-Soleil cet été, alors que le Conseil municipal a accordé un soutien financier et que la Commission culturelle a également donné un préavis positif à cette exposition en plein air de l'Association Impulsion. En page 69 du rapport, elle est satisfaite de voir figurer la liste des formations que suivront les élèves en sortant de l'école secondaire avec les effectifs et remercie la commission pour ces informations précieuses. Il serait intéressant d'être informé également du nombre d'élèves qui se destinent à la filière Sport-Etudes en terminant leur école secondaire ailleurs qu'à Saint-Imier, à quel endroit et à quel moment de leur cursus. Et finalement, plus globalement, elle aimerait savoir pourquoi certaines fondations figurent dans le Rapport et d'autres pas. La fraction socialiste adopte le rapport du Conseil municipal à l'unanimité. »

tout le travail effectué au cours de l'année précédente par tous les acteurs qui s'engage en faveur de notre commune, un grand merci à eux. »

M<sup>me</sup> Jessica Haenni, PS : « Juste encore pour répondre à M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme, concernant sa remarque. Je trouve regrettable que le président de la Commission ne transmette pas les informations à son parti. »

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : « Je répète ce que M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS, a dit, il y a des séances de fraction pour préparer les séances de Conseil de ville. Si l'on n'y va pas, il faut assumer. »

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2017 est accepté à l'unanimité.

### 5. Comptes 2017 : Attribution complémentaire de CHF 500 000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif : décision

Rapport du Conseil municipal (Points 5 et 6) :

L'exercice 2017 est le second à boucler selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Il boucle avec un bénéfice de CHF 94 645.92 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 300 126.32, alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 684 480.00 et un déficit du compte global de CHF 602 957.50, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 779 125.92 pour le compte général et de CHF 903 083.82 pour le compte global.

Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient avec l'addition, au compte général, des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée.

Si on voulait résumer le résultat des comptes 2017, on pourrait dire que le bénéfice du compte général, avant les propositions d'attribution de la Commission des finances, validées par le Conseil municipal, au FS impôt des personnes morales et au FS entretien des immeubles du patrimoine administratif ainsi que des amortissements supplémentaires imposés par le MCH2, est de l'ordre de 2 millions de francs.

M<sup>me</sup> Jessica Haenni, PS : « Si je peux juste me permettre une remarque, je suis surprise que le PS s'étonne du préavis négatif de la Commission économie et tourisme, étant donné qu'au sein du parti il y a le président de la Commission, et moi qui suis commissaire, et que personne ne nous a posé la question. On aurait pu fournir des explications. »

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS : « Je me permets également juste une remarque. Nous nous sommes retrouvés en fraction, et nous sommes désolés, mais tu n'étais pas présente. »

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : « Brièvement, le rapport de gestion est public. Il est destiné à être lu. Les gens sont libres de faire des remarques. »

M<sup>me</sup> Mélanie Kernen, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale durant l'année 2017 et l'accepte à l'unanimité. Ce rapport reflète

Ce résultat extraordinaire s'explique principalement par trois facteurs :

- une amélioration de CHF 440 000.- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;
- la dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de CHF 753 300.- ;
- et finalement, la dissolution de la provision pour créances fiscales sujettes à correction de CHF 770 000.-.

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, l'exercice 2017 peut être qualifié d'excellent au niveau de l'équilibre du compte de fonctionnement. Toutefois, alors que les deux derniers éléments représentent des recettes extraordinaires et non répétitives, le premier élément (impôt sur le revenu des personnes physiques) est dû avant tout à des taxations définitives d'années antérieures et ne permet pas à ce stade de confirmer une tendance à la hausse.

Il est donc important de garder cela à l'esprit, alors que l'on sait que des réformes fiscales aussi bien au niveau cantonal que fédéral, notamment pour ce qui est des impôts des personnes morales, devraient commencer à déployer leurs effets dès l'année 2019, sous réserve naturellement de l'aboutissement d'éventuels référendums.

Malgré le bon résultat financier de l'exercice, il faut cependant mentionner que la dette avec intérêts a progressé de CHF 1 280 000.- pour se situer à fin 2017 à CHF 13 665 000.-. Cet endettement s'explique notamment par un niveau d'investissements élevé. En MCH2, seul le patrimoine administratif transite par le compte des investissements dorénavant. En 2017, ils se sont élevés à CHF 4 517 476.50 bruts (budget de CHF 9 278 000.-) et à CHF 4 146 119.65 nets (budget de CHF 8 053 000.-), ce qui est donc supérieur à la capacité d'autofinancement de la commune.

Etant donné que le compte général présentait un bénéfice à fin 2017, il a fallu voir si des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif nous étaient imposés dans le cadre du MCH2. La réponse a été positive et un montant de CHF 907 843.08 d'amortissements supplémentaires a dû être comptabilisé dans les comptes 2017.

Sur préavis de la Commission des finances, il a également été décidé de laisser dans le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales un montant de



CHF 500 000.- pour porter ledit financement à la somme de 4 millions de francs à fin 2017. Le but est de tenter d'atténuer, à moyen terme, les pertes fiscales qui seront sans doute enregistrées suite à l'introduction des réformes fiscales concernant l'imposition du bénéfice des entreprises.

Finalement, suite à l'inspection par l'AIB des immeubles communaux et des importants travaux de mise aux normes qui seront à réaliser, il est proposé au Conseil de ville de procéder à une attribution supplémentaire de CHF 500 000.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif.

Le Conseil municipal et la Commission des finances, unanimes, vous proposent de prendre connaissance des crédits supplémentaires de CHF 10 433 367.84 et d'approuver l'attribution supplémentaire de CHF 500 000.- au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif ainsi que les comptes 2017 présentant un bénéfice de CHF 94 645.92 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 300 126.32.

Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'imputer à la fortune nette le bénéfice du compte général. Après cette opération, le compte de fortune nette, appelé à présent «Excédent/découvert de bilan», s'élève à CHF 10 589 961.23 au 31 décembre 2017.

#### Ouverture de la discussion:

M. Corentin Jeanneret, PLR: «Par souci de simplification et étant donné que les points 5 et 6 font l'objet d'une documentation conjointe, le groupe PLR interviendra sous ce point pour les points 5 et 6. La fraction libérale-radical a pris connaissance avec intérêt et attention du volumineux document relatif aux comptes communaux 2017. La fraction PLR constate que les informations transmises sont de qualité, que les explications sont claires et que l'administration de nos finances se fait de manière transparente. Une remarque récurrente peut être faite cette année encore: à l'instar des précédents exercices comptables, nous constatons que le résultat est plus favorable qu'annoncé. Nous nous réjouissons des attributions de CHF 500 000.- chacune au financement spécial destiné à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif ainsi qu'au financement spécial relatif à l'impôt sur les personnes morales, ce d'autant plus qu'une nouvelle mouture de la RIE III est en chantier tant au niveau cantonal que fédéral. Finalement, nous constatons une fois de plus que le montant des investissements effectivement réalisés est inférieur à celui qui était prévu au budget, il s'agira d'en tirer les enseignements à l'avenir. Un merci tout particulier est à adresser à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, pour la bonne tenue des comptes et le rapport que nous allons approuver. Compte tenu de ce qui précède, la fraction

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: «Concernant ce point 5 de l'ordre du jour, en consultant le rapport des comptes, l'information suivante est donnée: le Fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif se monte, au 31 décembre 2017, à 956 507.25 fr. La fraction socialiste accepte l'attribution complémentaire de CHF 500 000.- à ce fonds afin, entre autres, de prévoir le financement nécessaire de la mise aux normes AEAI et des travaux d'entretien du bâtiment du Relais culturel d'Erguël.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Je vais m'exprimer concernant le point 6. Comme vous pouvez le voir, c'est un travail

nous pouvons que nous réjouissons de l'excellent résultat 2017 et plus globalement de la bonne santé financière de notre commune. Ce bénéfice, conséquence d'une gestion prudente et méticuleuse de nos comptes communaux, doit cependant être interprété avec prudence. Des éléments extraordinaires et non périodiques ont été comptabilisés sur cet exercice, améliorant de façon significative son résultat. Cette situation idéale nous permet de préparer l'avenir compte tenu des différents défis qui nous attendent, dans un contexte économique, certes en légère reprise mais malgré tout toujours incertain. Les années se suivent et se ressemblent, pourrait-on simplement résumer. Cependant les grandes échéances dont nous parlons depuis quelques années arrivent à grand pas, mais nous y sommes fort heureusement préparés. Afin d'atténuer et d'absorber les effets de la réforme fiscale cantonale et fédérale, qui se déploieront probablement dès l'exercice 2019 avec comme conséquence une diminution des recettes fiscales des personnes morales, il a été décidé de laisser dans le financement spécial relatif à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales un montant de CHF 500 000.-, portant le total de ce fond au 31 décembre 2017 à CHF 4 000 000.-. Cette réserve nous permettra d'atténuer et ainsi d'évaluer la perte de revenus de façon précise, une fois les effets de ces réformes ressentis. Cette bonne situation économique, nous a permis de continuer d'investir et d'entretenir le patrimoine et les infrastructures communales, contribuant ainsi au développement économique et social qui fait l'une des richesses de notre commune et plus largement de notre région. En effet, le montant net des investissements s'est monté à CHF 4 146 119.65, en dessus de notre capacité d'autofinancement mais bien largement en dessous du montant budgété. Un travail conséquent est effectué depuis quelques années afin de limiter l'endettement communal, sans pour autant négliger les investissements qui profitent à l'ensemble de la population imérienne et qui garantissent des services, des prestations et des infrastructures de grandes qualités, garant d'un cadre de vie agréable et dynamique. Nous profitons de l'occasion pour adresser de grands remerciements à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour l'important travail fourni tout au long de l'année, pour leur investissement, leur disponibilité et leur professionnalisme sans oublier bien évidemment l'ensemble du personnel communal qui contribue chaque jour au développement de notre Cité et à son cadre de vie agréable. Pour conclure, nous acceptons à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux 2017 qui nous donnent entière satisfaction et qui reflète une gestion saine et prudente de nos finances publiques.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante: je vais d'abord passer en revue les comptes communaux chapitre par chapitre puis, fonction par fonction. Pour la récapitulation du compte de résultat à partir de la page 182, vous pour-

rez vous manifester au fur et à mesure de l'avancée des chapitres. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire? ... Il n'y a pas d'opposition... M. Claude-Alain Tanner, président: «Je vous invite à passer en revue ce document.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Concernant le point 2 de la table des matières (Données principales). Ce qui nous a frappés, c'est la différence entre les investissements prévus et les investissements réalisés. C'est dommage, car nous devrions arriver à une différence normale. Là, on constate que l'on a mis de côté des projets moins urgents, et qu'en définitive ce qui était prévu n'a pas été réalisé, peut-être par manque de temps. Prévoir, c'est facile, mais après il faudrait réaliser. Il faut aussi bien comprendre la différence entre investissement et endettement. Réaliser quelque chose qui rapporte un rendement, cela ne charge pas le budget. Financer des investissements non autoporteurs par l'augmentation de la dette, c'est une catastrophe, mais financer des investissements autoporteurs qui rapportent quelque chose pour la collectivité, ce n'est pas grave. Il serait bon de bien séparer ces deux choses.» M. Patrick Tanner, maire: «Je partage votre avis sur la question de la planification et de l'endettement. Nous étudions avec l'administrateur des finances, ainsi qu'avec la Commission des finances, les problèmes que vous soulevez. Un travail de fond est en train d'être réalisé avec le Conseil municipal et les commissions concernées.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Merci.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Concernant le point 4 de la table des matières (Fonctions). Au niveau de l'Administration générale, on constate qu'il y a une augmentation des charges de CHF 500 000.-. Peut-on connaître le motif?» M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Cela dépend de l'entretien effectif qui a été fait dans les bâtiments communaux.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Merci.» Au vote, les comptes communaux 2017 sont adoptés à l'unanimité. M. Claude-Alain Tanner, président: «Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et le remercier vivement pour son travail et sa disponibilité. Bonne soirée Mario!» ... Il est 19h59, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance... 7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes: décision

Au vote, l'attribution complémentaire de CHF 500 000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif est acceptée à l'unanimité.

#### 6. Adoption des comptes communaux 2017: décision

M. Claude-Alain Tanner, président: «Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante: je vais d'abord passer en revue les comptes communaux chapitre par chapitre puis, fonction par fonction. Pour la récapitulation du compte de résultat à partir de la page 182, vous pour-

rez vous manifester au fur et à mesure de l'avancée des chapitres. Ensuite, j'ouvrirai une discussion générale, puis les comptes seront soumis au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire? ... Il n'y a pas d'opposition... M. Claude-Alain Tanner, président: «Je vous invite à passer en revue ce document.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Concernant le point 2 de la table des matières (Données principales). Ce qui nous a frappés, c'est la différence entre les investissements prévus et les investissements réalisés. C'est dommage, car nous devrions arriver à une différence normale. Là, on constate que l'on a mis de côté des projets moins urgents, et qu'en définitive ce qui était prévu n'a pas été réalisé, peut-être par manque de temps. Prévoir, c'est facile, mais après il faudrait réaliser. Il faut aussi bien comprendre la différence entre investissement et endettement. Réaliser quelque chose qui rapporte un rendement, cela ne charge pas le budget. Financer des investissements non autoporteurs par l'augmentation de la dette, c'est une catastrophe, mais financer des investissements autoporteurs qui rapportent quelque chose pour la collectivité, ce n'est pas grave. Il serait bon de bien séparer ces deux choses.» M. Patrick Tanner, maire: «Je partage votre avis sur la question de la planification et de l'endettement. Nous étudions avec l'administrateur des finances, ainsi qu'avec la Commission des finances, les problèmes que vous soulevez. Un travail de fond est en train d'être réalisé avec le Conseil municipal et les commissions concernées.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Merci.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Concernant le point 4 de la table des matières (Fonctions). Au niveau de l'Administration générale, on constate qu'il y a une augmentation des charges de CHF 500 000.-. Peut-on connaître le motif?» M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Cela dépend de l'entretien effectif qui a été fait dans les bâtiments communaux.» M. Cornelio Fontana, PLR: «Merci.» Au vote, les comptes communaux 2017 sont adoptés à l'unanimité. M. Claude-Alain Tanner, président: «Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et le remercier vivement pour son travail et sa disponibilité. Bonne soirée Mario!» ... Il est 19h59, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance... 7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes: décision

M. Claude-Alain Tanner, président: «Je vous invite à passer en revue ce document.»

M. Cornelio Fontana, PLR: «Concernant le point 2 de la table des matières (Données principales). Ce qui nous a frappés, c'est la différence entre les investissements prévus et les investissements réalisés. C'est dommage, car nous devrions arriver à une différence normale. Là, on constate que l'on a mis de côté des projets moins urgents, et qu'en définitive ce qui était prévu n'a pas été réalisé, peut-être par manque de temps. Prévoir, c'est facile, mais après il faudrait réaliser. Il faut aussi bien comprendre la différence entre investissement et endettement. Réaliser quelque chose qui rapporte un rendement, cela ne charge pas le budget. Financer des investissements non autoporteurs par l'augmentation de la dette, c'est une catastrophe, mais financer des investissements autoporteurs qui rapportent quelque chose pour la collectivité, ce n'est pas grave. Il serait bon de bien séparer ces deux choses.»

M. Patrick Tanner, maire: «Je partage votre avis sur la question de la planification et de l'endettement. Nous étudions avec l'administrateur des finances, ainsi qu'avec la Commission des finances, les problèmes que vous soulevez. Un travail de fond est en train d'être réalisé avec le Conseil municipal et les commissions concernées.»

M. Cornelio Fontana, PLR: «Merci.»

M. Cornelio Fontana, PLR: «Concernant le point 4 de la table des matières (Fonctions). Au niveau de l'Administration générale, on constate qu'il y a une augmentation des charges de CHF 500 000.-. Peut-on connaître le motif?»

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances: «Cela dépend de l'entretien effectif qui a été fait dans les bâtiments communaux.»

M. Cornelio Fontana, PLR: «Merci.»

Au vote, les comptes communaux 2017 sont adoptés à l'unanimité.

M. Claude-Alain Tanner, président: «Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et le remercier vivement pour son travail et sa disponibilité. Bonne soirée Mario!»

... Il est 19h59, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance...

#### 7. Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes: décision

##### Rapport du Conseil municipal:

Depuis plusieurs années, le site imérien de l'Hôpital du Jura bernois poursuit une croissance constante en étoffant son offre sanitaire de pointe. Grâce à son dynamisme, à sa bonne santé financière ainsi qu'à la confiance de la population, l'institution a créé près de 50 nouveaux emplois ces dernières années. Elle a également régulièrement battu le record du nombre de naissances, par exemple. L'hôpital de Saint-Imier est



victime de son succès. Les parkings ne désaffectent plus et le site imérien se retrouve à l'étroit pour développer ses activités et accueillir les patients dans de bonnes conditions.

Afin de répondre aux besoins, la transformation et la rénovation des locaux actuels ne suffisent plus. La construction d'un nouveau bâtiment ainsi que l'aménagement de places de stationnement supplémentaires sont devenus une nécessité.

En concertation avec la direction de l'Hôpital du Jura bernois SA, le Conseil municipal a entrepris la modification des dispositions régissant la zone d'utilité publique A (ZUP A annexe I RAC), au lieu-dit Les Fontenayes. Cette modification vise par conséquent à créer les conditions-cadre nécessaires au site hospitalier pour étendre ses activités à Saint-Imier et profiler la cité comme un pôle cantonal d'importance dans le domaine sanitaire.

Les premières études en vue de l'implantation d'un nouveau bâtiment ont montré que la hauteur totale prévue par l'annexe I RAC ne permettait cependant pas de répondre aux besoins exprimés par HJB. Sa pré-étude prévoit trois étages sur le rez-de-chaussée pour l'accueil et les soins et deux étages en sous-sol destinés principalement au stationnement.

La réglementation a donc été adaptée, afin de permettre la réalisation du projet. Le dépôt public n'a souffert d'aucune opposition.

Ces perspectives renforcent l'image d'un hôpital dynamique et proactif, grâce à un personnel qualifié et compétent.

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal, unanime, vous recommande d'accepter les modifications des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes, afin de permettre le développement de l'Hôpital du Jura bernois sur le site de Saint-Imier.

Ouverture de la discussion: M. Michel Meyer, ARC: «ARC à l'unanimité accepte la modification des dispositions régissant la ZUP A afin de permettre le développement de l'Hôpital du Jura bernois sur le site de Saint-Imier.»

M. Gaëtan Aellen, PLR: «La croissance constante du site imérien de l'Hôpital du Jura bernois SA montre qu'il est essentiel pour les habitants de Saint-Imier et de notre région. Le manque de place de parking ou de locaux pour les différents soins se fait grandement ressentir, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment et d'aménager de nouvelles places de parc afin de répondre aux nombreux besoins. Pour cette raison, le parti libéral-radical accepte la modification des dispositions régissant la ZUP A du Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction»

M. Olivier Zimmermann, PS: «Il est bien de vouloir garantir l'avenir de notre Hôpital. D'avoir des infrastructures et des prestations correspondant à une

image que nous aimerions donner. Se demander s'il faut un nouveau bâtiment, vu le succès grandissant de notre Hôpital, ne se discute pas. La fraction socialiste se demande si l'utilisation de ces nouveaux locaux ne devrait pas être négociée avec les autres partenaires de la santé. Nous pensons tout particulièrement à nos homes qui risquent d'en subir les conséquences. Nous allons débattre ce soir d'une motion visant à impliquer la commune dans la problématique de la relève médicale. Dans le même ordre d'idée, il serait bon de voir plus large et de s'occuper de la santé en général de notre population. Nous souhaitons que la commune organise une table ronde entre nos trois homes communaux et l'Hôpital de Saint-Imier afin de définir une stratégie pour le futur vu l'offre de lits supplémentaires du fait de ce nouveau bâtiment. Nous acceptons cette modification du règlement municipal.»

M. Patrick Tanner, maire: «Juste une précision, les 50 lits de gériatrie envisagés ne sont pas une offre nouvelle, mais un transfert de lits déjà existants au sein de HJB SA, dans le bâtiment prévu. Ce n'est donc pas une augmentation du nombre de lits.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Au niveau des homes, nous n'avons pas la même information. Il y a une augmentation prévue du nombre de lits qui serait avec l'aval du canton. Je pense que l'on doit vraiment se mettre autour de la table, et discuter d'une stratégie commune.»

M. Patrick Tanner, maire: «Je ne contestais pas du tout l'utilité de la table ronde. Je vous livrais simplement les informations en ma possession à ce stade.»

Au vote, le Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) – Modification des dispositions régissant la ZUP A (annexe I RAC) au lieu-dit Les Fontenayes est accepté à l'unanimité.

#### 8. Crédit cadre de CHF 477 000.-, prévu au plan financier, sous réserve de la participation prévue de l'Office des transports publics et de la coordination du trafic (OTP) pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier avec compétence au Conseil municipal de régler la mise en œuvre et d'engager les dépenses y relatives – décider du mode de financement: décision

##### Rapport du Conseil municipal:

Lors du Conseil de ville du mois d'avril dernier, le Conseil municipal avait pris la décision de retirer le point figurant à l'ordre du jour concernant la votation d'un crédit cadre de CHF 1 165 000.- pour l'amélioration de la desserte en transports publics de Saint-Imier et devant être soumis au Corps électoral.



## Situation et conséquences:

Locataires	Loyers actuels	Surfaces	Nouveaux loyers	Augmentations
Bibliothèque régionale	30 000.–	260 m <sup>2</sup>	30 940.–	940.–
Centre de culture et de loisirs	20 100.–	675 m <sup>2</sup>	80 325.–	60 225.–
Ludothèque	0.–	50 m <sup>2</sup>	6 000.–	6 000.–
Musée régional	40 000.–	760 m <sup>2</sup>	90 440.–	50 440.–
<b>Total</b>	<b>90 100.–</b>	<b>1 745 m<sup>2</sup></b>	<b>207 705.–</b>	<b>117 605.–</b>

Il faut encore mentionner ici que le Centre de culture et de loisirs est au bénéfice d'une solution locative particulière. En effet, le loyer de CHF 20 100.– est actuellement versé à la Fondation pour l'usage du rez-de-chaussée ainsi que de la petite maisonnette dédiée à l'accueil. La salle de spectacle ainsi que les deux petites salles d'exposition sont des lieux communaux. Une mise à disposition du CCL est réalisée sur la base d'un accord entre l'institution et la commune. La nouvelle situation prévoit également de clarifier et simplifier cette situation en intégrant ces locaux dans le bail à loyer du Centre de culture et de loisirs.

En ce qui concerne le Musée, une partie de l'augmentation se justifie également par une surface supplémentaire de l'ordre de 200 m<sup>2</sup> correspondant au nouvel espace dédié aux Troupes jurassiennes ainsi qu'à la forge Boegli situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment.

Si les augmentations peuvent paraître conséquentes, l'adaptation des loyers aux coûts réels (le prix du m<sup>2</sup> se situe dans la fourchette basse des normes cantonales) constitue la seule alternative permettant de retrouver une situation financièrement saine à moyen terme.

Suite à différentes rencontres et discussions constructives entre les représentants du Conseil du Jura bernois, le comité du Syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (B/B-S-Jb) pour la culture et MM. Jean Luc Berberat, conseiller municipal en charge de la culture, et Patrick Tanner, maire, une entente a été trouvée afin de valoriser ces nouveaux loyers dans le cadre de la prochaine période de subventionnement LEAC 2020 – 2023.

Cet accord devra naturellement encore obtenir l'aval formel de l'Assemblée générale du Syndicat de communes B/B-S-Jb pour la culture qui siègera le 13 septembre 2018, pour autant bien sûr que le présent plan d'assainissement soit accepté par votre Conseil.

#### Conséquence d'une prise en compte des nouveaux loyers LEAC dans les contrats de prestations 2020-2023: (voir tableau ci-dessous)

Avec la prise en compte de ces nouveaux loyers dans le cadre de la prochaine période de subventionnement des contrats de prestations LEAC, la charge supplémentaire pour la Municipalité – sous forme de subvention (CCL et Ludothèque) ou de loyer supplémentaire (Musée) – se montera à CHF 61'990.– contre un montant qui figure actuellement dans les comptes communaux de l'ordre de CHF 60'000.–. Ainsi, on peut conclure que le coût est quasiment équilibré pour la Municipalité, alors que la Fondation, elle, serait ainsi définitivement assainie.

Locataires	Nouveaux loyers	Augmentations	A charge du syndicat et du CJB	A charge de la commune
Bibliothèque régionale	30 940.–	940.–	282.–	658.–
Centre de culture et de loisirs	80 325.–	60 225.–	30 112.50	30 112.50
Ludothèque	6 000.–	6 000.–	0.–	6 000.–
Musée régional	90 500.–	50 440.–	25 220.–	25 220.–
<b>Total</b>	<b>207 500.–</b>	<b>117 605.–</b>	<b>55 614.–</b>	<b>61 990.–</b>

Ces nouveaux loyers n'auront également pas de conséquences fâcheuses pour les différentes institutions culturelles concernées, les augmentations des loyers dès 2020 étant intégralement compensées par une adaptation des subventionnements communaux, régionaux et cantonaux.

Cependant, si l'effort municipal dans le fonctionnement reste limité, la Municipalité contribuerait activement à l'assainissement de la Fondation Reine Berthe en libérant un crédit d'investissement de CHF 450 000.– permettant la mise aux normes du Relais culturel d'Erguël et en donnant les 600 millièmes à la Fondation Reine Berthe.

En cas d'acceptation du plan d'assainissement, les nouveaux contrats de prestations pour la période 2020 – 2023 incluront les nouveaux loyers. Ces contrats, avec les nouvelles sollicitations de nos institutions culturelles, seront soumis à votre Conseil dans le courant de l'automne 2018 pour approbation.

La solution équilibrée qui vous est proposée constitue la meilleure solution et garantira ainsi la pérennité de nos institutions culturelles régionales ainsi que celle de la Fondation Reine Berthe.

Suite aux discussions au sein de la Commission des finances, il s'agit encore de préciser que la dépense de CHF 400 000.– pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) constitue une dépense liée, étant entendu que si les travaux ne sont pas réalisés dans les délais fixés, le bâtiment ne pourra plus être exploité sous sa forme actuelle.

Compte tenu de la proposition d'attribution complémentaire de CHF 500 000.– au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif en prévision des mises aux normes incendie des immeubles communaux, la Commission des finances propose de prélever le montant total de l'investissement dans le fonds correspondant, afin d'alléger les investissements.

Le Conseil municipal unanime, en se basant sur le préavis favorable à une forte majorité de la Commission culturelle, et sur ceux unanimes des deux commissions bâtiments et infrastructures sportives et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver:

- la libération d'un crédit d'investissement de CHF 450 000.–, non prévu au plan financier, pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) et divers travaux d'entretien du bâtiment Relais culturel d'Erguël pour la part communale (600/1000) ainsi que pour la part de la Fondation Reine Berthe (400/1000) avec prélèvement du montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine

administratif par autofinancement;

- la donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles sis Rue du Marché 6 et 8

#### Ouverture de la discussion:

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS: «La fraction socialiste se permet de traiter les points 9 et 10 ensemble puisqu'ils sont liés. Le bâtiment Relais culturel d'Erguël doit être mis en conformité aux normes de protection incendie. La Fondation Reine Berthe, qui vient de libérer CHF 80 000.– pour mettre en conformité les locaux du Musée dans le cadre de sa transformation et dont les loyers ne permettent pas d'assurer une situation financière durable, ne peut pas assumer ces nouveaux coûts d'autant plus que des travaux d'entretien courants sont nécessaires également. La fraction socialiste tient à féliciter le travail du Conseil municipal pour trouver une solution viable à long terme en faisant la proposition de donner à la Fondation les 600 millièmes du bâtiment (PPE) appartenant à la commune. Cela aura l'avantage de ne pas devoir solliciter la Municipalité à chaque nouvelle dépense et d'alléger la charge de travail de ses services. La Fondation, devenant alors uniquement propriétaire, encasera l'ensemble des loyers qui seront adaptés aux coûts réels, ceci en raison d'une adaptation de la législation cantonale: cela lui permettra de fonctionner durablement. D'autre part, une entente a été trouvée avec le CJB et le comité du syndicat Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture, pour valider les nouveaux loyers dans le cadre de la prochaine période de subventionnement des contrats de prestation LEAC 2020-2023. En résumé, dès 2020, ces nouveaux loyers n'auront pas de conséquences fâcheuses pour la bibliothèque, le CCL, la ludothèque et le musée grâce à l'adaptation des subventionnements communaux, régionaux et cantonaux. Si du côté de la commune, le coût sera équilibré entre les charges annoncées et le montant qui figure actuellement dans ses comptes, il reste encore à contribuer à l'assainissement du bâtiment avec la nécessité de libérer un crédit d'investissement de CHF 450 000.–, montant qui sera prélevé dans le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif dont il a été question au point 5 de l'ordre du jour. La fraction socialiste, soulagée qu'une solution garantissant la pérennité du Relais culturel d'Erguël soit proposée, approuve les objets des points 9 et 10 de l'ordre du jour. Elle remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont œuvré dans ce dossier.»

M. Cédric Spielhofer, PLR: «Le PLR a étudié le dossier concernant le crédit d'engagement non prévu au plan financier pour la mise aux normes et la révision du Relais culturel d'Erguël. Afin de garantir la conformité selon les nouvelles normes de protection incendie AEAI, il est nécessaire de faire les travaux mentionnés par le bureau d'architecture MBR. Nous sommes également d'avis de réaliser les travaux de rénovation nécessaires pour garantir le bon développement de ce site. Nous acceptons donc ce crédit d'engagement de CHF 450 000.– financé par le compte «fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif» et ce par autofinancement.»

M. Alexandre Berberat, ARC: «Notre intervention concernant les points 9 et 10. Suite au contrôle de l'Assurance immobilière de canton de Berne (AIB) en date du 17 août 2017, la Municipalité ainsi que la Fondation Reine Berthe se voient obligées de réaliser des travaux conséquents pour mettre aux normes le Relais culturel d'Erguël. Les coûts de ces travaux se montent à CHF 400 000.–, CHF 50 000.–, sont ajoutés à ceux-ci pour procéder à divers travaux d'entretien. Ces mises aux normes sont essentielles pour pouvoir continuer d'exploiter le bâtiment sans la forme actuelle. De plus, il est question de la donation des 600/1000 de la part PPE appartenant à la municipalité des immeubles Rue du Marché 6 et 8 à la Fondation de la Reine Berthe. Il est effectivement important que la Fondation devienne l'unique propriétaire de bâtiment. Cela devrait lui permettre de fonctionner durablement et sans avoir besoin de soutien de la part de la Municipalité. La culture représente un point important dans notre société, il est primordial que celle-ci perdure dans le futur. La fraction ARC accepte donc à l'unanimité les deux points à l'ordre du jour. C'est à dire le point 9, le crédit d'engagement de CHF 450 000.– non prévu au plan financier avec prélèvement un montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif. Puis du point 10 de la donation des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier à la Fondation.»

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 450 000.–, non prévu au plan financier, pour la mise aux normes AEAI (protection incendie) et divers travaux d'entretien du bâtiment Relais culturel d'Erguël pour la part communale (600/1000) ainsi que pour la part de la Fondation Reine Berthe (400/1000) avec prélèvement du montant total sur le fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

#### 10. Donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles sis rue du Marché 6 et 8: décision

M. Cédric Spielhofer, PLR: «Le PLR a également étudié le dossier concernant la donation à la Fondation Reine Berthe. Afin de simplifier la gestion administrative du site, il est logique de faire une donation du bâtiment à la Reine Berthe. Cette dernière pourra ainsi être autonome et gérer le site plus facilement et à moindre coût. Nous acceptons donc la donation des 600/1000 appartenant à la Municipalité, à la Fondation Reine Berthe.»

Au vote, la donation à la Fondation Reine Berthe des 600/1000 de la part PPE appartenant à la Municipalité de Saint-Imier des immeubles

sis Rue du Marché 6 et 8 est acceptée à l'unanimité.

#### 11. Crédit d'engagement de CHF 180 000.–, prévu au plan financier sous «Entretien des routes – planification tournante», pour la réfection de la rue du Midi – décider du mode de financement: décision

##### Rapport

##### du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service urbanisme et mobilité relatif à l'objet cité en titre.

Suite à l'importante fuite de gaz à la Rue du Midi en janvier 2017, le Service de l'équipement procédera cet automne à la suite du renouvellement des conduites dans ce secteur, soit le tronçon qui se situe entre la Rue du Midi 24 et le carrefour avec la Rue de la Suze.

La première phase des travaux réalisés en 2017 (tronçon carrefour Rue Jacques-David à Midi 24) avait été financée par le compte de fonctionnement, afin de permettre la réfection complète de la route et des trottoirs de manière synchrone avec le changement des conduites.

Si la modernisation des réseaux souterrains sera assurée par le budget de fonctionnement du Service de l'équipement (entretien courant), le Service urbanisme et mobilité sollicite la libération d'un crédit de CHF 180'000.–, afin de procéder au renouvellement de la chaussée et des trottoirs.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des deux commissions urbanisme et mobilité et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 180 000.–, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

##### Ouverture de la discussion:

M. Michel Meyer, ARC: «La fraction ARC approuve la libération d'un crédit de CHF 180 000.–, pour la réfection de la rue du Midi.»

M. Olivier Zimmermann, PS: «Pas grand-chose à dire d'autre qu'il serait dommage d'avoir de nouveaux tuyaux et de ne pas penser au revêtement ainsi que de profiter de l'occasion pour refaire des trottoirs en ordre. La fraction socialiste accepte la libération d'un crédit d'engagement de CHF 180 000.–, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.»

M. Jean-Paul Gerber, PLR: «Lors de notre fraction, nous avons pris connaissance du rapport concernant la réfection de la rue du Midi jusqu'à la rue de la Suze. Suite du renouvellement des conduites sur ce secteur, cet automne. Ces travaux de modernisation des réseaux

souterrains seront assumés et financés par le Service de l'équipement. Le PLR accepte à l'unanimité le crédit de CHF 180 000.–, afin de procéder au renouvellement des trottoirs et de la chaussée. Ce crédit est autofinancé et prévu au plan financier.»

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 180 000.–, prévu au plan financier sous «Entretien des routes – planification tournante», pour la réfection de la rue du Midi, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

M. Claude-Alain Tanner, président: «Avant de passer au point suivant, je vais libérer M. Nicolas Vuilleumier, chef du service de l'urbanisme, et le remercie vivement pour sa participation.»

... Il est 20h21, M. Nicolas Vuilleumier, chef du Département urbanisme et mobilité, quitte la séance...

#### 12. Traitement de la motion «Relève médicale à Saint-Imier» déposée le 26 avril 2018 par la fraction Alternative Régionale et Communale (ARC): décision

##### Rapport

##### du Conseil municipal:

Le 26 avril 2018, la fraction Alternative régionale et communale (ARC) a déposé une motion intitulée «Relève médicale à Saint-Imier».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer soit l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Bien que notre commune dispose d'un site hospitalier performant et offrant des prestations de pointe dans de nombreuses spécialités, assurer la relève en médecine générale ou médecine de premier recours constitue une réelle nécessité, afin de maintenir un équilibre du système de santé dans son ensemble.

Assurer une prise en charge des patients tout en faisant face à l'évolution de notre société, aux défis liés au vieillissement de la population, à l'augmentation des coûts de la santé, mais aussi à une approche différente de la médecine générale doit être une préoccupation des autorités politiques.

En outre, le Conseil municipal estime qu'il est important que les différents acteurs du domaine des soins soient pris en considération dans l'analyse et les propositions qui en émaneront, afin de garantir une bonne intégration des différents maillons de la chaîne de soins.

Compte tenu de ce qui pré-







cède, le Conseil municipal propose l'entrée en matière sur la motion et suggère de confier son traitement à la Commission permanente de la santé.

#### Ouverture de la discussion:

M. Daniel Müller, PLR: «Notre fraction refuse l'entrée en matière car elle estime que l'intervention proposée par ARC relève de l'interpellation. En effet nous constatons dans le rapport du Conseil municipal sur la marche générale en page 108 que le programme thématique de la Commission de santé (COSAN) est défini et on peut lire comme objectifs: Relève médicale en ville de Saint-Imier. D'autre part le même rapport au niveau des perspectives 2018 indique en page 110 la poursuite des 4 thèmes majeurs identifiés pour la présente législature et notamment en accompagnant les réflexions du Réseau de santé social Jura bernois et l'HJB (problématique des transports, relève médicale en Ville de Saint-Imier) et des besoins en psychiatrie). Dans ce contexte nous avons acquis la conviction que la motion proposée est superflue et qu'une interpellation aurait suffi pour connaître l'état du dossier «Relève médicale». Les représentants d'ARC au sein de la commission et la cheffe du département concernée auraient pu et dû transmettre les préoccupations de leur fraction aux spécialistes réunis dans la COSAN.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «L'année 2018 avec son prochain renouvellement des autorités communales devrait voir fleurir des motions généralistes de ce genre. Nous n'avons rien à redire sur le texte de la motion qui est tout à fait pertinent et qui est un des axes de travail de la Commission de la Santé de notre législatif depuis plus de trois ans. Je connais particulièrement le sujet vu que c'est moi qui le porte régulièrement à la connaissance de la Commission de Santé pour les informer des développements. Un rapport serait d'ailleurs disponible dans un délai très court. Finalement, ce sujet aurait pu tout à fait prendre la forme d'une interpellation plutôt que d'une motion. Étonnés par cette manière de procéder, nous nous sommes approchés d'ARC qui nous a répondu que leur intention était que le Conseil municipal prenne conscience de ce problème et c'est tout à fait louable. La relève médicale se décide sur trois niveaux, à savoir le niveau fédéral, cantonal et communal. Au niveau fédéral, Alain Berset va faire prochainement passer une directive exigeant que les médecins étrangers passent trois ans dans nos hôpitaux suisses avant de pouvoir s'installer. Cela va encore rallonger les délais d'installation mais notre Conseiller fédéral est ouvert à une discussion moins stricte. Au niveau cantonal, le

moratoire en vigueur depuis plus de 15 ans sur l'installation de nouveaux cabinets médicaux reste en vigueur. Par contre, la clause du besoin est respectée et elle s'applique tout à fait à notre région. C'est surtout dans les villes où la densité médicale est parfois trop grande que le canton peut s'opposer à l'arrivée de nouveaux médecins. Au niveau communal, il n'y a pas de règle et c'est chaque commune qui décide ce qu'elle entend mettre en place pour favoriser l'installation d'un nouveau cabinet médical. Cela se fait surtout par des incitations financières ou immobilières. Tout le monde dans la presse a lu l'installation de Centres médicaux régionaux qui sont placés dans des endroits stratégiques et qui sont des satellites de l'HJB SA. Dans ce monde de concurrence, et la santé n'y échappe pas, cela est une mesure judicieuse. Par contre, au niveau de notre Ville, l'incitation à l'implantation d'un centre de ce type n'a pas vraiment sa raison d'être. Par contre, nous allons de plus en plus vers des cabinets de groupe car les futurs médecins ne veulent pas consacrer tout leur temps à leur profession et ce type d'installation permet justement une plus grande souplesse dans les horaires. L'autre problème que nous rencontrons dans toute la Suisse, est le fait que les médecins formés en Suisse sont peu intéressés par une pratique dans les régions périphériques pour diverses raisons que le futur rapport expliquera clairement. Le plus gros problème est l'inertie à l'installation d'un nouveau cabinet médical. En effet, il faut compter minimum 18 mois et en moyenne plutôt 24 mois pour obtenir toutes les autorisations. J'ai sensibilisé mes collègues de la région à cette problématique et nous en avons débattu lors de nos réunions professionnelles. Chacun est parfaitement conscient que le mauvais scénario est de s'arrêter de travailler quasi du jour au lendemain car cela met les patients en difficulté. Je leur ai présenté un modèle de reprise de leur cabinet en me concentrant sur les collègues qui vont prendre leur retraite dans les 3 à 5 ans prochains. Les médecins de la région sont conscients de ce challenge. Actuellement, la couverture médicale pour notre Cité et les alentours proches est parfaitement assurée. Le fait de porter cette problématique à la connaissance du Conseil municipal est une bonne chose. Nous allons donc refuser cette motion (à moins que la fraction ARC la transforme en interpellation) et nous sommes parfaitement d'accord que cette problématique soit confiée à la Commission de la Santé de manière très logique. Je porte également à votre connaissance qu'une structure est en place depuis maintenant presque trois ans et qui porte pour nom «Réseau santé-social du Jura

bernois» et cette institution travaille sur ce problème depuis le début. Elle en a fait une analyse complète qui profitera au travail de la Commission de la Santé.»

M. Swann Thommen, ARC: «La fraction ARC qui est à l'origine de cette motion est unanimement convaincue de l'importance du traitement de celle-ci. La santé est un domaine qui touche tout le monde et il est primordial que chacun puisse accéder à des soins de qualité, près de chez soi, même dans des régions périphériques comme la nôtre. ARC est par conséquent d'accord avec la proposition du Conseil municipal qui propose l'entrée en matière de cette motion et sa prise en charge par la Commission de la santé.»

Au vote, le traitement de la motion «Relève médicale à Saint-Imier» déposée le 26 avril 2018 par la fraction Alternative Régionale et Communale (ARC) est refusé par 15 voix. 10 voix étaient favorables au traitement. Il y a eu 1 abstention.

M. Michel Ruchonnet, PS: «Il y a toute de même des pistes qui ont été données. Est-ce que l'on peut imaginer que cette motion soit transformée en interpellation, ce qui permettrait que tout le monde garde la tête haute?»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Je pense que l'on peut l'imaginer.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Je vous laisse formuler la proposition.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Les conseillères et conseillers...»

M. Cornelio Fontana, PLR: «Je m'excuse. Je me pose tout de même la question. Est-ce que l'on peut traiter un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour?»

M. Patrick Tanner, maire: «Je ne pense pas qu'il appartienne au Conseil de ville de décider si la motion ARC peut être transformée en interpellation. Il appartient à la fraction elle-même de décider ce qu'elle souhaite faire. Si elle ne souhaite pas transformer sa motion en interpellation, la décision est prise et il faut l'accepter.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «On va faire une suspension de séance. On reprend à 20h35.»  
...Suspension de séance, il est 20h28...  
...Reprise de séance, il est 20h35...  
M. Claude-Alain Tanner, président: «S'il vous plaît, on reprend.»

M. Patrick Domon, ARC, «La fraction ARC voyait sans cette motion parce qu'elle per-

mettait un travail interpartis sur ce sujet. Nous regrettons les prises de position de chacun. Ma foi, nous l'acceptons et ne souhaitons pas convertir cette motion en interpellation, qui plus est ce ne serait pas forcément en adéquation avec le règlement.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Le vote et donc entériné.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «La Commission de la santé est déjà interpartis si jamais.»

M. Claude-Alain Tanner, président: «Le traitement de la motion est donc refusé. On passe au point suivant.»

### 13. Nomination de 4 membres au sein de la commission temporaire «Révision du règlement des indemnités, vacations et frais des autorités municipales et des subventions aux partis politiques de Saint-Imier»

M<sup>me</sup> Talika Gerber, PLR, propose M. Coentin Jeanneret, PLR.

M<sup>me</sup> Elisabeth Beck, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS.

M. Patrick Domon, ARC, propose M. Claude-Alain Tanner, ARC.

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident: «Après avoir longuement hésité au sein de notre parti...»  
... Rires...

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident: «Nous proposons M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident.»

Au vote, les personnes proposées sont nommées à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Claude-Alain Tanner, président: «Félicitations aux membres nommés, donc, à moi aussi.»  
...Rires...

### 14. Motions et interpellations

M. Claude-Alain Tanner, président: «Je n'ai pas reçu de motion, nous passons aux réponses aux interpellations.»

M<sup>me</sup> Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale: «Je vais tenter, au nom du Conseil municipal, de répondre de la manière la plus complète possible aux interrogations de la fraction PLR quant à l'augmentation des cas en charge d'aide sociale dans notre commune. Ce sujet avait fait l'objet d'une interpellation lors de notre Conseil de ville de mars 2018.

– Cette augmentation est-elle réelle?  
Oui, elle l'est.

– Nous souhaiterions connaître l'évolution du nombre de cas entre 2010 et 2017. Quels types de dossiers sont-ils plus particulièrement concernés?

L'ensemble des données figurent dans les différents rapports des commissions sociales, c'est pourquoi je ne m'étendrai pas outre mesure sur ces données, que chaque membre de notre conseil aura loisir de consulter s'il le désire. Les voici toutefois, succinctement:

Depuis 2007 déjà, une augmentation des cas s'est faite significative:

- 357 cas en 2007, 374 en 2008 et 399 en 2009.
- En 2010, le service a traité 453 cas, dont 224 cas d'aide sociale.
- En 2014, le service passe

au-dessus de la barre des 500 cas avec précisément 550 cas globaux, dont 287 cas d'aide matérielle.

- Le taux d'aide sociale double durant les années 2010 et 2012 passant de 3% à plus de 6%.
- En 2015, 657 dossiers sont traités dans le cadre du service avec 335 cas d'aide sociale.
- En 2016 ce sont 690 cas (dont 327 d'aide sociale).
- et enfin 709 cas en 2017 (dont 370 d'aide sociale).

– Cette tendance entraîne-t-elle ou va-t-elle entraîner des coûts supplémentaires pour notre commune? Des engagements de personnel supplémentaire ont-ils été nécessaires ou le seront-ils à brève et moyenne échéance?

Bien évidemment les coûts ont augmenté pour l'ensemble des communes du canton, la répartition des charges s'effectuant selon le nombre d'habitants.

Du personnel supplémentaire a évidemment été engagé pour répondre à ces nouvelles demandes. Précisons cependant que les charges liées au personnel ne sont pas financées par notre commune, mais par le canton selon un système de calcul complexe lié au nombre de cas jusqu'en 2016, et au type de cas depuis 2017.

Les coûts liés à l'augmentation des cas, et conséquemment à l'augmentation du personnel, sont donc assumés par le canton, et non directement par notre commune.

– Combien de ressortissants d'autres cantons sont-ils comptés dans ces cas?

Bien évidemment, les cas traités ne concernent que des personnes domiciliées à Saint-Imier exception faite parfois de quelques mandats qui sont maintenus, en accord avec l'APEA, dans le giron du service en attendant qu'un transfert soit effectué.

– A-t-on analysé les raisons de cette évolution?

Les cas sont toujours plus complexes et pratiquement tous les domaines ont augmenté.

Dans le cas de l'aide sociale, une tendance nette se précise toutefois avec à la fois des jeunes ne pouvant s'intégrer dans le monde du travail et des personnes de plus de 55 ans qui, suite à une période d'indemnités chômage, en arrivent finalement à devoir recourir à l'aide sociale pour survivre.

L'augmentation globale des dépenses d'aide sociale n'est malheureusement pas l'apanage de notre cité mais est bien plus globale au niveau du pays tout entier. Les nouvelles formes de travail, la numérisation notamment, rendent toute une partie de la population plus fragile et le nombre de working-poor a globalement augmenté partout. Le système des «vases communicants» dans nos systèmes d'aide est aussi une forme d'explication: on remarque effectivement que lorsqu'on décide d'économiser dans le pot AI en réduisant les prestations aux assurés par exemple, une partie des cas migrent vers l'aide sociale. Notons aussi que Saint-Imier, de par son offre globale attractive en termes de services et prestations à la population, peut représenter en soit un point de chute intéressant de manière générale.

– A-t-on pris des mesures pour freiner cette tendance? Quelles sont les mesures prises ou proposées pour améliorer rapidement cet état de fait?

Il est terriblement difficile de traiter localement une problématique aussi globale que celle-ci, mais le fait de travailler à renforcer les capacités d'autonomie des personnes, de

travailler à la mise en place de programmes d'insertion sociale et professionnelle permet de freiner, à notre échelle et selon nos leviers propres, cette augmentation inquiétante.

Il n'en demeure pas moins, et il est important de le souligner, que les personnes émargeant à l'aide sociale arrivent souvent chez nous après plusieurs années de difficultés et que c'est seulement lorsque tous les autres dispositifs possibles sont épuisés que le recours à l'aide sociale intervient.

Le grand défi reste, pour notre commune comme pour les autres, de favoriser au maximum la réinsertion des bénéficiaires et d'axer nos efforts sur la prévention de la précarité et des difficultés sociales afin d'endiguer la spirale des coûts liée à une chronicité des besoins d'aides. Ces démarches sont cependant loin d'être applicables pour chacun, et nécessitent également une somme conséquente d'investissements, financiers et de temps, qu'il est paradoxalement souvent difficile d'obtenir politiquement. Il faudrait assurément oser investir plus dans la prévention pour tenter d'enrayer au maximum les cercles vicieux de la dépendance.

Or, et comme c'est souvent le cas lorsqu'on voit la facture grimper, les réflexes sont inverses, comme par exemple la proposition faite par le canton de Berne de réduire encore les normes d'aide sociale, et par la même occasion, de se désolidariser des normes CSIAS admises partout en Suisse.

Notre option n'est bien évidemment pas, à Saint-Imier comme ailleurs, de nous voiler la face: la facture est là, et bien là. Mais nous sommes convaincus que le travail et les investissements doivent également se situer en amont, là où une marge de manœuvre existe, et là où notre communauté bénéficie encore de quelques leviers pour activer les ressources et le potentiel d'autonomie de nos citoyens avant qu'ils ne se retrouvent dans des situations financières ou sociales trop précaires. Le projet visant à mettre sur pied un poste de travailleur social en milieu scolaire, actuellement mené par une commission temporaire réunissant deux dicastères communaux et une belle brochette d'acteurs de terrain en est une belle illustration. Votre Conseil de ville aura l'occasion de se pencher prochainement sur le sujet, et je ne peux que vous encourager à repenser alors à cette thématique.»

M<sup>me</sup> Talika Gerber, PLR: «Je vous remercie pour cette réponse. En l'absence de M. Denis Gerber, PLR, je ne peux pas dire si la réponse est satisfaisante. M. Denis Gerber, PLR, y reviendra sûrement au prochain Conseil de ville s'il a besoin de compléments.»

M<sup>me</sup> Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale: «Avec plaisir.»

M. Michel Ruchonnet, PS: «Je souhaite juste indiquer un chiffre au niveau du canton de Berne, que vous sachiez, parce qu'il est inquiétant. Un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne, sont des enfants. Moi, le 30% d'enfants, m'interpelle fortement. Je vous remercie M<sup>me</sup> Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale, j'ai eu du plaisir à vous écouter.»

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement: «Je réponds, certains penseront enfin...», à l'interpellation: Eaux usées. Solutions aux problèmes des eaux usées sur les montagnes. Dans l'interpellation déposée par le parti libéral radical lors de la séance du Conseil de ville du 26 octobre 2017 au sujet de la gestion des eaux usées en dehors de





# Procès-verbal du Conseil général de Tramelan

## Séance ordinaire tenue le 25 juin 2018 dès 19h à l'Auditorium du CIP

Président : Wilfrid Géréma, Groupe Débat  
Secrétaire du procès-verbal : Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invité : Raphaël Chappuis, administrateur des finances communales (dès 19h)

Le président ouvre cette troisième séance du Conseil général pour l'année 2018 et salue particulièrement le Conseil municipal, la presse, le public et les employés communaux qui sont présents.

### 1. Appel

L'appel auquel procède Pierre-Yves Emery, PS, secrétaire, fait constater la présence de 31 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 16.

### Sont excusés :

Antoine Bigler, PS  
Mathieu Chaignat, Groupe Débat (arrivera en retard, sans être excusé)  
Frédéric Charpié, La Gauche  
Marc Nussbaumer, PS  
Olivier Scheidegger, PLR  
Myriam Tellenbach, PLR

Les membres du Conseil municipal sont présents, à l'exception d'André Ducommun, excusé, et de Beat Geiser, annoncé avec du retard.

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 26 février 2018 et du 23 avril 2018

### I. Décisions

5. Comptes communaux 2017
6. Rapport d'activités 2017 du Conseil municipal
7. Règlement du Conseil général, révision partielle
8. Règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions, révision partielle
9. Remplacement du véhicule porte-outils au service des Travaux publics, demande d'un crédit d'engagement de 168967.70 TTC

### II. Projets en cours du conseil municipal

10. Informations

### III. Divers

11. Divers

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du Conseil général acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

*Remarque :* Beat Geiser, conseiller municipal retenu à l'extérieur, arrive en séance du Conseil général à 19h05.

### 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2018 est accepté à la majorité, avec remerciements à son rédacteur.

### 4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 26 février 2018 et du 23 avril 2018

*Thierry Gagnebin, PS (Cahier des charges du responsable Sports, Tourisme, Loisirs, agriculture et forêt)*

Pierre Sommer, CM : Récemment, la Municipalité a connu plusieurs réorganisations importantes qui ont touché notamment le dicastère Sports, Tourisme, Loisirs, Agriculture et Forêts. Le personnel des infrastructures (piscine et patinoire) est passé sous la responsabilité du chef des concierges. D'autre part, la forêt a connu un transfert en matière de gestion, à savoir du garde-forestier cantonal (Division forestière 8) à une société anonyme (Valforêt SA). Ces changements ont conduit à repenser le rôle du responsable du service en question, Olivier Vuilleumier. Le Conseil municipal peut informer que les tâches qui ont été transférées à Julien Graber, chef du personnel des infrastructures, ont été compensées par d'autres, confiées à O. Vuilleumier. Ce dernier a hérité de plusieurs tâches qu'accomplissaient J. Graber jusqu'à présent, à savoir l'entretien de places de jeux et des abris pique-nique. Un concept en matière touristique est en outre en cours de réflexion à la commission

Sports, Tourisme et Loisirs. Plusieurs effets concrets sont déjà visibles : organisation de Joutes intercommunales le vendredi 25 mai à La Salle de La Marelle. Le poste d'O. Vuilleumier se partage toujours selon l'équation suivante : 70 % au Service Sports, Tourisme et Loisirs et 30 % pour les forêts et l'agriculture. Le Conseil municipal réitère sa confiance dans le travail d'O. Vuilleumier, important travailleur de l'ombre.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

*Isabelle Geiser, Groupe Débat (Situation de l'Ecole à journée continue)*

Beat Geiser, CM : Depuis la mise en place des modules d'école à journée continue, la Municipalité a signé un contrat de prestations avec l'association Les Lucioles, lui déléguant la tâche d'organiser et de garantir la qualité des prestations de l'EJC. L'association Les Lucioles procède chaque année à un entretien avec la directrice de l'EJC. Chaque année au mois de septembre, la direction de l'EJC délivre un reporting aux autorités cantonales. Un controlling de la part des autorités cantonales a eu lieu ces dernières années. On ne saurait reprocher aux autorités municipales un désintérêt du déroulement des activités de l'EJC. Nous en voulons pour preuve que des démarches sont en cours pour soumettre le fonctionnement de l'EJC à l'autorité directe de la commission des écoles.

L'interpellatrice se déclare « partiellement satisfaite ».

*Cristian Hasler, PS (Avenir rue Haute)*

Philippe Augsburg, maire : Le dossier de la rue Haute avance, certes pas aussi vite que la Municipalité le souhaiterait, mais au gré des circonstances. Aucun calendrier n'est possible. Le projet comprend beaucoup d'acteurs qui ont tous des intérêts qu'il s'agit de

réunir dans un faisceau commun. Le Conseil municipal ne veut pas apporter des informations supplémentaires pour une question de confidentialité et par égard aux négociations en cours. Ce qu'il peut dire, c'est que la situation à ce sujet a évolué positivement ces derniers mois. Les discussions avec les propriétaires fonciers préfigurent une issue favorable à l'acquisition des terrains compris dans l'emprise du projet d'une part. D'autre part, le plan de quartier est en passe d'être réévalué et le Champ de Foire intégré aux discussions. Le promoteur espère pouvoir envoyer des projets de contrats de vente aux propriétaires fonciers avant l'été. Ph. Augsburg corrige en précisant que les contrats arriveront durant l'été. Les propriétaires ont été avertis de ce retard.

L'interpellateur se déclare « non satisfait ».

*Marc Sifringer, PS (Période d'ouverture de la Zurich Arena)*

Pierre Sommer, CM : Suite à la première interpellation de M. Sifringer (Conseil général du 22 juin 2015) concernant la mise en place d'une collaboration entre les deux patinoires, il avait été répondu que Saint-Imier ne pouvait pas s'engager car ses installations obsolètes ne pouvaient pas produire de glace avant la fin septembre. La commune de Tramelan a relancé le dossier en mars 2018 suite au démarrage des travaux d'assainissement de la patinoire de Saint-Imier. Il est ici question de proposer de la glace sur un seul site dès le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et non pas à partir de la mi-août comme les clubs locataires le souhaiteraient. Il faut comprendre que les coûts d'exploitation de la patinoire en période estivale (septembre y compris) sont extrêmement élevés (2000.-/jour). Le second problème est lié au manque de personnel communal à cette période de l'année (exploiter

le stade, la piscine et la patinoire simultanément génère des heures supplémentaires importantes qui sont quasi impossibles à compenser avant la fin de l'année). Pour rappel, la patinoire de Tramelan a toujours ouvert ses portes autour du 15 septembre (soit après la fermeture de la piscine). En 2015, suite à une demande conjointe du HCT et du CPT, le Conseil municipal avait exceptionnellement autorisé le Service des Sports à ouvrir la patinoire lors du 1<sup>er</sup> week-end de septembre. Le prix de location avait dès lors été augmenté significativement sans toutefois qu'il couvre les coûts effectifs engendrés. Le but était d'offrir de la glace aux clubs à Tramelan en avant-saison afin de leur éviter des frais de glace importants à l'extérieur. Cette décision portait sur une saison et devait être rediscutée au Conseil municipal chaque année. Le Conseil municipal a autorisé ensuite l'ouverture de la patinoire également lors du 1<sup>er</sup> week-end de septembre en 2016 et en 2017 sans pour autant pérenniser cette date d'ouverture dans le temps. A partir de 2019, les installations de la patinoire de Saint-Imier pourront produire de la glace plus rapidement comme c'est le cas à Tramelan. Le Conseil municipal a donc prié le Service des Sports de contacter le propriétaire de la patinoire de Saint-Imier pour établir une convention dans le but d'offrir la possibilité aux clubs des deux localités voisines de patiner sur un des deux sites en alternance annuelle dès le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et également de partager les frais d'exploitation engendrés entre les deux patinoires. En signant la convention, le Conseil municipal s'est donc engagé vis-à-vis des clubs à leur offrir de la glace dès le 1<sup>er</sup> septembre à Tramelan ou à proximité immédiate. La Municipalité se doit de traiter ses 50 clubs et associations sur un pied d'égalité tout en respectant le budget voté par les citoyens.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

*Raphaël Maire, PLR (Mise à jour du site internet)*

Philippe Augsburg, maire : Des mesures ont été prises pour mettre à jour les plans de parcelles mises en vente. A noter que les offres immobilières sont mises en ligne sur demande des propriétaires fonciers, qu'il s'agisse des appartements ou maisons à acheter ou louer, et des parcelles à bâtir privées. Il n'est pas prévu de limiter l'offre dans le temps, étant donné que celle-ci s'appauvrit d'année en année.

L'interpellateur se déclare « non satisfait ».

*Raphaël Maire, PLR (Barrière places de jeu)*

Pierre Sommer, CM : Le Conseil municipal a attribué les travaux relatifs à la pose d'une nouvelle barrière et de deux portails à l'entreprise Top Elagage en date du 29 mars 2018. Il regrette que les travaux aient pris un tel retard. L'entreprise Top Elagage s'est engagée à réaliser les travaux dans le courant du mois de mai. Les travaux sont terminés, complète P. Sommer.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

*Raphaël Maire, PLR (Mise à jour du site internet)*

Philippe Augsburg, maire : Des mesures ont été prises pour mettre à jour les plans de parcelles mises en vente. A noter que les offres immobilières sont mises en ligne sur demande des propriétaires fonciers, qu'il s'agisse des appartements ou maisons à acheter ou louer, et des parcelles à bâtir privées. Il n'est pas prévu de limiter l'offre dans le temps, étant donné que celle-ci s'appauvrit d'année en année.

L'interpellateur se déclare « non satisfait ».

*Pierre-Yves Emery, PS (Flexi cards)*

Philippe Augsburg, maire : Le Conseil municipal rappelle que la gestion des cartes Flexi est de sa compétence, que l'organisation administrative pour sa vente et la fixation du prix l'est aussi. La vente de cartes Flexi n'est pas une tâche obligatoire et sa pérennité sera revue en fonction des ventes effectives d'abonnements.

L'interpellateur ne prend pas position estimant n'avoir pas obtenu la réponse voulue (oui ou non).

*Raphaël Maire, PLR (Barrière places de jeu)*

Pierre Sommer, CM : Le Conseil municipal a attribué les travaux relatifs à la pose d'une nouvelle barrière et de deux portails à l'entreprise Top Elagage en date du 29 mars 2018. Il regrette que les travaux aient pris un tel retard. L'entreprise Top Elagage s'est engagée à réaliser les travaux dans le courant du mois de mai. Les travaux sont terminés, complète P. Sommer.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

## I. Décisions

### 5. Comptes communaux 2017

L'entrée en matière n'étant pas discutée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburg, maire, s'exprime en ces termes : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Tout est dit ou presque dans le rapport relatif aux comptes. Je veux néanmoins relever le fait que notre marge de manœuvre financière s'amenuise d'année en année ce en raison, entre autres, du report des charges de la Confédération et du canton sur les communes... Que le Conseil municipal s'applique à être attentif à chacune des dépenses... Et qu'il s'agira probablement de faire encore preuve de davantage de rigueur, si tant est que ce soit possible ! Constater enfin que le compte général est à l'équilibre après qu'on eût dû ponctionner un montant de 59366.29 sur la réserve de politique financière. En conclusion il s'agira peut-être à court terme de revoir les taxes des eaux usées et des déchets. Le Conseil municipal devra quant à lui revoir probablement sa politique, sa stratégie en matière d'investissements... ».

Le Législatif n'ayant pas de questions d'ordre général, le président passe à l'examen des comptes communaux 2017, chapitre par chapitre.

*Point 11, annexes, pp. 52 à 57*  
Cristian Hasler, PS, s'of-

fusque du nombre important de crédits supplémentaires en 2017 (pour un montant approximatif de 400 000 fr.), ce qui représente environ un dixième de quotité d'impôt. Il reviendra sur ce sujet dans les divers.

*Point 12, récapitulation détaillée du compte de résultat, pp. 79 à 135*

Raymond Vuilleumier, PLR, revient au chapitre de la carte Flexi à la page 112. Il détaille les chiffres inscrits dans les comptes. Il n'écarte pas l'idée de demander un examen de cet objet, par le biais d'une interpellation.

Le président rappelle aussi les préavis favorables de la commission des finances et de la fiduciaire.

La parole n'étant plus demandée, le président passe la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, tous les groupes recommandent l'adoption de l'objet.

Les personnes ayant participé à l'élaboration des comptes sont remerciées par le Groupe Débat et le PLR.

A l'issue de la discussion, le Conseil général prend connaissance des crédits supplémentaires votés en cours d'année et décide à la majorité :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2017
- d'accepter les crédits supplémentaires d'un montant de 2301184.-

### 6. Rapport d'activités 2017 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburg, maire, s'en remet au message. Il s'agit d'une bonne lecture de chevet, édulcore-t-il.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Olivier Gerber, Groupe Débat, a lu le document qui reflète l'activité du Conseil municipal. Il regrette les trop nombreuses fautes d'orthographe dans le chapitre des délégations du Conseil municipal.

Raymond Vuilleumier, PLR, en tant que vice-président de la commission de gestion, salue le fait que la commission a reçu le document pour lecture préalable et souligne qu'elle a préavisé favorablement son contenu.

*Remarque :* Mathieu Chaignat, Groupe Débat, arrive en séance du Conseil général à 19h30. La majorité absolue est fixée à 17.

La parole n'étant plus demandée, le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Par leur porte-parole respectif, tous les groupes recommandent l'adoption de l'objet.

Au vote, le Conseil général,





changer l'avis du Conseil fédéral à lui seul. Mais toutes ces initiatives locales, jointes les unes aux autres, venant de tous côtés, vont peut-être, toutes ensemble, faire vaciller les convictions des autorités fédérales, à terme. Et c'est en cela qu'il faut soutenir la démarche.

Le président passe la résolution d'Isabelle Geiser, Groupe Débat, au vote: 20 voix favorables, 6 voix défavorables.

Sarah Chatelain, Groupe Débat, intervient: « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Je me fais porte-parole de plusieurs parents de jeunes enfants de la localité. Depuis de nombreuses années, l'on parle du danger de l'exposition prolongée au soleil. Les étés plus chauds et plus ensoleillés obligent tout le monde à mieux se protéger, mais ce sont les enfants qui restent les plus fragiles. Il est d'ailleurs recommandé de ne pas exposer les enfants de moins de 1 an au soleil. A Tramelan, nous avons une magnifique piscine dotée d'une grande pataugeoire où les enfants peuvent s'amuser pendant des heures. Malheureusement, cet endroit est en plein soleil et les parents ont bien du mal à protéger leurs enfants du soleil malgré de petits parasols (qu'ils ne peuvent pas planter au bord du bassin - endroit où leurs enfants sont la majorité du temps). Serait-il possible de réfléchir à un système de protection (voiles d'ombrages anti-UV ou autre) à installer au-dessus de tout ou partie des pataugeoires, pour protéger les enfants en bas âge du soleil et éviter ainsi de possibles insolation tout en leur permettant de profiter plus longtemps du bassin? »

Beat Scheidegger, UDC, rappelle que suite à sa remarque au dernier Conseil général concernant Valforêt SA, il avait dit que les travaux effectués étaient insatisfaisants (informations lacunaires au niveau des dégâts). Le garde-forestier, l'entrepreneur, le conseiller municipal en charge se sont ensuite retrouvés chez lui et un parte-

riat de travail avec les agriculteurs a été trouvé. Entreprise et agriculteurs ont trouvé un mode de travail commun lorsqu'il y a par exemple une barrière à déplacer.

Pierre-Yves Emery, PS, dépose l'interpellation suivante: « 25 juin-25 décembre. Dans 6 mois jour pour jour c'est Noël. Malheureusement, tous les citoyens de Tramelan ne sont pas égaux en ce qui concerne les décorations de notre rue principale. Les habitants des Reussilles ne méritent-ils pas eux aussi quelques illuminations pour ces fêtes de fin d'année. La Grand-Rue ne s'arrête pas au numéro 169 mais se prolonge jusqu'au Garage du Château. Alors après avoir investi dans une œuvre éphémère qui n'a absolument rien apporté au village, il serait temps de donner un air de fête uniforme à notre cité. Je sais que le prix de cet équipement n'est pas moindre, mais je propose de le compléter en achetant un certain nombre chaque année jusqu'au comblement du trou de Tramelan-Dessous et à l'équipement du haut du village et des Reussilles. »

Cristian Hasler, PS, rapporteur de la COFI, constate que les comptes se dégradent d'année en année. Il faut rester vigilant. La COFI a par conséquent pris la décision d'être plus restrictive sur les budgets pour contrôler au mieux les finances. Les préavis négatifs seront plus nombreux à l'avenir.

Mathieu Chaignat, Groupe Débat, pose trois questions concernant le projet photovoltaïque sur la patinoire:

- Quels éléments font que le projet est encore bloqué quatre ans après que la commission ait rendu son rapport?
- Qui pilote le dossier tant au niveau politique qu'au sens des services communaux?
- Pouvons-nous avoir un calendrier de réalisation ou le projet est-il encore dans les limbes?

Au préalable, il a fait remarquer que la dernière interpellation à ce sujet date de juin 2017. Les souscripteurs ont reçu un courrier les informant de la situation. Une séance d'information à l'intention de l'ensemble de la population, prévue initialement ce mois-ci, a été reportée à fin août ou début septembre. Les souscripteurs ont bien reçu deux courriers... mais sans véritable information. C'est pourquoi il revient sur le sujet.

Mathieu Chaignat, Groupe Débat, s'interroge sur la place de la Violette: « Cette dernière est très utilisée et c'est tant mieux. Pensez-vous qu'il soit envisageable d'y mettre un revêtement plus en adéquation avec les activités de loisirs sportifs qui s'y déroulent, qu'un vieux goudron comme actuellement? Mis à part le pharmacien, je peux imaginer que cela ne fera que des heureux », lance-t-il.

Mathieu Chaignat, Groupe Débat, évoque la rénovation de la citerne de la Loge des Joux et envisage une remise en activité. Si cela n'est pas possible, il propose de refaire au moins le mur en pierres sèches qui marque son emplacement.

Raphaël Maire, PLR, demande que la Municipalité soit débarrassée des affiches politiques qui traînent depuis les dernières élections. Il suggère de facturer les coûts d'intervention aux partis politiques incriminés.

Pierre-Yves Emery, PS, suggère la pose d'un ou deux défibrillateurs sur le territoire communal, comme d'autres communes l'ont fait par ailleurs.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h50.

Au nom du Conseil général  
Le président: Wilfrid Gérémia  
Le secrétaire du procès-verbal: Hervé Gullotti

## COMMUNES DE SAINT-IMIER ET DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

# Patinoires de Saint-Imier et de Tramelan: convention pour une ouverture avancée

La désormais traditionnelle rencontre entre les conseils municipaux de Tramelan et Saint-Imier a été mise sur pied en juin pour la troisième année consécutive. Les deux exécutifs se sont réjouis de la signature récente d'une convention régissant l'ouverture échelonnée des patinoires respectives.

Après s'être déplacé à Tramelan en 2017, le Conseil municipal imérien avait convié le mardi 26 juin 2018 son homologue tramelot à le rejoindre à Mont-Soleil. Une dizaine de points figuraient à l'ordre du jour, qui ont permis aux deux exécutifs d'échanger sur des préoccupations communes.

Initiée l'an passé, l'adhésion de Tramelan à l'Espace découverte Energie (EdE) de Mont-Soleil - Vallon de Saint-Imier - Mont-Crosin est sur le point d'aboutir. Elle se concrétisera notamment par l'aménagement d'un chemin reliant Tramelan au sentier pédestre existant.

Lancée par l'Exécutif tramelot, l'idée de la création de la Fondation Gobat pour la Paix est, elle aussi, à bout touchant. Elle a immédiatement séduit le Conseil municipal imérien. La commune du Vallon figure ainsi à ce jour parmi la trentaine de municipalités à avoir répondu positivement à l'appel.

### De la glace début septembre

Mais la collaboration la plus spectaculaire entre les deux bourgs concerne indéniablement l'exploitation des patinoires couvertes. Ainsi, une convention a récemment été signée entre la commune de Tramelan, propriétaire de la Zurich Arena, et Erguël Sports



A l'issue de la séance, les deux exécutifs ont posé pour la postérité

SA, propriétaire de la Clientis Arena.

Les deux parties s'engagent à ouvrir leurs installations respectives à tour de rôle, une année sur deux, dès le premier week-end de septembre. Compte tenu des travaux actuellement en cours dans le Vallon, Tramelan sera chargée de la mise à disposition avancée de la glace cette année. Saint-Imier prendra le relais en 2019.

### Clubs gagnants

Les clubs de patinage et de hockey des deux localités, soit quatre sociétés au total, sont les bénéficiaires de la convention. Les signataires s'engagent à leur proposer des heures de glace de manière équitable durant les deux premières semaines d'exploitation. Aucune heure de glace ne sera facturée aux clubs voisins. Ceux-ci seront en possession d'un contrat de location signé avec leur patinoire respective pour la saison à venir.

Cette solution permet d'offrir des heures de glace en fin de période estivale déjà, tout en préservant et respectant au maximum les ressources. La convention a été conclue pour une première période de deux ans, afin de l'évaluer de part et d'autre avant de la reconduire, voire de lui apporter des améliorations.

Au même titre que le conseil d'administration d'Erguël Sports, qui représente les 10 communes du Vallon, les deux exécutifs de Tramelan et Saint-Imier se réjouissent de cette collaboration régionale.

Dans le cadre de leurs échanges, ces derniers ont par ailleurs évoqué le travail social en milieu scolaire, le rôle de la police administrative, les collaborations régionales, la réorganisation de l'administration décentralisée dans le Jura bernois ou encore la collecte des déchets carnés.

Rendez-vous à d'ores et déjà été pris pour une quatrième rencontre l'an prochain à Tramelan.

Réclame

## Résolution adoptée par le Conseil général en séance du 25 juin 2018

Lettre à M. Johann Schneider-Ammann, Conseiller fédéral

### Assouplissement de l'ordonnance sur le matériel de guerre

Monsieur le Conseiller fédéral, C'est avec déception et regret que nous prenons connaissance de la décision du Conseil fédéral en date du 15 juin 2018 d'assouplir l'ordonnance sur le matériel de guerre autorisant ainsi l'exportation de matériel de guerre vers des pays en conflit interne.

De cette manière, il répond aux souhaits de l'industrie de l'armement qui ne se préoccupe en rien du respect des droits humains dans ses pays « clients ».

Les membres du Conseil général de Tramelan se sentent directement concernés par cette décision. Notre commune est engagée dans le travail pour la paix, tant au niveau historique, notamment par le prix Nobel de la paix d'Albert Gobat, qu'au niveau actuel. En effet, nous accueillons entre 200 et 300 requérants d'asile dans notre village. Nous nous efforçons de leur offrir un foyer et de la dignité. Nous faisons notre possible pour continuer cet accueil.

### Cependant, nous ne sommes pas prêts à accepter des décisions qui contribuent à augmenter l'afflux de demandeurs d'asile.

Si la Suisse accepte de livrer des armes dans les pays en guerre, elle contribue à la fuite de nombreuses personnes. En outre, l'assouplissement de l'ordonnance sur l'exportation de matériel de guerre suisse ne nous semble ni efficace ni utile d'un point de vue de la sécurité.

Nous estimons cette décision hautement problématique pour les raisons suivantes:

1. Vous argumentez dans le sens que la Suisse a besoin de ces exportations afin d'assurer la sécurité au niveau militaire. De cette manière, vous donnez plus d'importance à des réflexions de sécurité militaire qu'au risque d'une utilisation abusive des armes, qui est toujours présente lors de l'exportation de matériel de guerre. La Suisse est ainsi prête à acheter sa sécurité avec la souffrance que ces armes provoquent dans les pays touchés. Cela va à l'encontre de notre **tradition humanitaire**.
2. Cette décision contredit à notre avis également la **neutralité** de la Suisse. Même si elle ne prend pas directement parti dans les conflits de régimes. Le commerce d'armes dans les États peu respectueux des droits de l'Homme aide certains régimes à atteindre le pouvoir. La Suisse intervient ainsi indirectement dans des guerres civiles.
3. La Suisse a un rôle de **médiation et de réconciliation** entre différents États et pays en guerre. Comment cette action peut-elle avoir lieu si la Suisse elle-même a livré les armes à l'une voire aux deux camps?

Nous souhaitons que le Conseil fédéral s'investisse davantage dans des stratégies de réconciliation lors de conflits au lieu de prendre le risque, pour des raisons économiques, de sécurité et de politique militaire, que ces conflits, les morts et les personnes en fuite augmentent au travers de livraisons de matériel de guerre fabriqué en Suisse.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, nous vous prions de revenir sur votre décision d'assouplir l'ordonnance sur le matériel de guerre avant que celle-ci ne soit entérinée.

Recevez, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations les plus sincères.

### Nous imprimons pour vous en noir et en couleur

- cartes de visite
- cartes de naissance, de mariage
- faire-parts de deuil et cartes de remerciements
- en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires
- papillons, affiches
- enveloppes, sachets
- jeux de formules
- brochures, livrets, blocs
- calendriers

### Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages
- boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing)

### Impression numérique

Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

imprimerie  
**bechtel sa**

Bellevue 4 | 2608 Courtelary  
032 944 18 18  
info@bechtel-imprimerie.ch  
www.bechtel-imprimerie.ch

**Feuille  
d'Avis  
du District  
de Courtelary**

032 944 17 56  
fac@bechtel-imprimerie.ch

## PISCINE DU CHÂTEAU

## Animations mobiles pour les 6-20 ans



Pour la troisième année, l'Action jeunesse régionale (AJR) et le service des sports de la commune se mobilisent pour faire briller le soleil encore plus fort sur notre région.

Durant trois mercredis, les 11 et 18 juillet ainsi que le 15 août, des animations particulières seront proposées aux jeunes de 6 à 20 ans dans l'enceinte de la piscine communale du Château.

Sur place, l'équipe d'animation socioculturelle proposera, aux jeunes et moins jeunes, des matches de ping-pong, de beach-volley mais aussi de football et autres jeux de raquettes. Venez aussi découvrir et jouer à notre « jeu de l'échelle » ! Le tout dans une ambiance détendue avec de la musique, des fruits et de l'eau offerts.

Tout le matériel de sport sera mis à disposition gratuitement par l'AJR. De même, pour les

détenteurs de la carte du centre de jeunesse sur présentation de cette dernière, l'entrée à la piscine leur sera gratuite les jours d'activités.

Pour les jeunes de 6 à 20 ans qui n'auraient pas la carte de l'Action jeunesse régionale, un coupon d'entrée sera téléchargeable sur le site [www.a-j-r.ch](http://www.a-j-r.ch). Ces coupons pourront aussi être retirés dans les locaux de l'AJR de Malleray et de Tramelan durant les permanences.

Les animations mobiles du mercredi après-midi offrent également aux jeunes de la région un lieu et un moment de rencontre, de détente, de divertissement, d'écoute et de conseils.

**Piscine du Château**  
**11 et 18 juillet, 15 août**  
**14h-17h**  
**6 à 20 ans, sans inscription**  
**Animateurs sur place**

## En chemin vers les contes

Conter, raconter sans livre, captiver l'auditoire, trouver les mots qui créent des images, voilà qui peut devenir un plaisir partagé, un acte qui relie. Les contes et le courage de raconter une histoire en public vous attirent, vous intriguent, vous provoquent ? Participez donc à un atelier avec Ariane Racine.

## Une approche très personnelle

Licenciée ès lettres en littératures française et allemande, diplômée en anthropologie et ancienne journaliste, Ariane Racine développe une approche personnelle de la littérature orale, des mythes et de la relation. Elle partage ce qu'elle apprend auprès du

conteur Henri Gougoud, dont elle fréquente l'atelier parisien depuis 2008 pour développer sa pratique artistique et pédagogique. Le Théâtre du Passage (Neuchâtel) lui a confié en 2014 - 2015 les 12 étapes de son Pass'contes. Elle a écrit Les Contes de la Petite Salamandre parus en 2011 et Du Poil de la Bête (OSL, 2014). Le Théâtre du Crochetan, à Monthey, met ses contes au catalogue du Crochetan Mobile 2016 ([www.arianeracine.ch](http://www.arianeracine.ch)).

## Cinq soirées et un spectacle

L'atelier du CIP s'adresse à toute personne intéressée, amateurs, débutants, conteurs en route, associations, gens

des écoles ou de la santé et tant d'autres que le conte interpellé. Pendant cinq soirées, les participants entreront dans le monde des contes et seront amenés à créer un spectacle collectif qui sera donné en public lors d'une 6<sup>e</sup> soirée.

L'atelier se déroulera de 18h30 à 21h30, les mercredis 22 août, 5 septembre, 24 octobre, 7 novembre, 28 novembre prochains. Le spectacle sera présenté le mercredi 12 décembre, à 20h (rendez-vous à 18h30 pour la mise en place). La participation à l'atelier coûte 350 francs. | cip

**Inscription jusqu'au 15 août**  
**Médiathèque du CIP**  
**[media@cip-tramelan.ch](mailto:media@cip-tramelan.ch)**  
**032 486 06 70**



## EN SALLES

## AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

**LES INDESTRUCTIBLES 2**   
VENDREDI 6 JUILLET, 17 H 30 ET 20 H 15  
SAMEDI 7 JUILLET, 15 H  
DIMANCHE 8 JUILLET, 14 H ET 17 H  
MARDI 10 JUILLET, 16 H

de Brad Bird. Bob Parr doit s'occuper de Jack-Jack pendant qu'Helen est en train de sauver le monde. En français. Durée 1 h 58.

**AU POSTE !**  
JEUDI 12 JUILLET, 20 H 30

de Quentin Dupieux, avec Benoît Poelvoorde, Grégoire Ludig, Marc Fraize. Un poste de police. Un tête-à-tête, en garde à vue, entre un commissaire et son suspect. En français. 16 ans. Durée 1 h 13.

**SANS UN BRUIT**  
VENDREDI 6 JUILLET, 22 H 30  
SAMEDI 7 JUILLET, 21 H  
MARDI 10 JUILLET, 20 H

de et avec John Krasinski, avec Emily Blunt, Millicent Simmonds. Une famille tente de survivre sous la menace de mystérieuses créatures qui attaquent au moindre bruit. S'ils vous entendent, il est déjà trop tard. En français. 14 ans (sugg. 16). Durée 1 h 30.

**SKYSCRAPER**  
MERCREDI 11 JUILLET, 20 H 30

de Rawson Marshall Thurber, avec Dwayne Johnson, Neve Campbell, Pablo Schreiber. Will Ford, ancien leader de l'équipe de libération d'otages du FBI, ancien vétérans de guerre, et

maintenant responsable de la sécurité des gratte-ciels est affecté en Chine. Il découvre le bâtiment le plus sûr du monde soudainement en feu et est accusé. En VO s.-t. Durée 1 h 43.

**TULLY**  
SAMEDI 7 JUILLET, 18 H  
DIMANCHE 8 JUILLET, 20 H   
LUNDI 9 JUILLET, 20 H

de Jason Reitman, avec Charlize Theron, Mackenzie Davis, Ron Ligonston. Marlo, la petite quarantaine, vient d'avoir son troisième enfant. Entre son corps malmené par les grossesses, les nuits sans sommeil, les repas à préparer, les lessives et ses deux aînés qui ne lui laissent aucun répit, elle est au bout du rouleau. En français et VO s.-t. 12 ans. Durée 1 h 36.

## AU ROYAL À TAVANNES

**SICARIO LA GUERRE DES CARTELS**  
JEUDI 5 JUILLET, 20 H  
VENDREDI 6 JUILLET, 20 H  
SAMEDI 7 JUILLET, 21 H  
DIMANCHE 8 JUILLET, 17 H

de Stefano Sollima, avec Benicio Del Toro, Josh Brolin et Catherine Keener. Quelques années après les événements de Sicario, la lutte contre le trafic de drogue est toujours aussi âpre sur la frontière, et les cartels sont plus puissants que jamais. Matt et Alejandro sont à nouveau dépêchés sur place pour retrouver Carlos Reyes, un pont de cartels qui s'est lancé dans d'autres affaires lucratives : il traite désormais avec les terroristes. En français. 16 ans (14 acc.). Durée 2 h 02.

**LA MAUVAISE RÉPUTATION (WHAT SILL PEOPLE SAY)**  
DIMANCHE 8 JUILLET, 20 H  
MARDI 10 JUILLET, 20 H

de Iram Haq, avec Maria Mozhdah, Adil Hussain. Nisha a 16 ans. A la maison avec sa famille, elle est la parfaite petite fille pakistanaise. Dehors, avec ses amis, c'est une adolescente norvégienne ordinaire. Lorsque son père la surprend dans sa chambre avec son petit ami, la vie de Nisha dérape. En VO s.-t. 14 ans (12 acc.). Durée 1 h 47.

**LES INDESTRUCTIBLES 2**  
MERCREDI 11 JUILLET, 17 H  
JEUDI 12 JUILLET, 20 H

voir ci-contre.

## TRAMELAN AVIS OFFICIELS



## Horaires été

Comme chaque année, l'administration communale de Tramelan restera ouverte durant la période estivale, avec des horaires d'ouverture néanmoins réduits et un effectif en personnel réduit également. Aux Services techniques, la Police des constructions ne sera pas disponible du lundi 9 juillet au vendredi 3 août, y compris.

Les horaires d'ouverture de l'administration et de la déchetterie du 16 juillet au 5 août 2018 seront les suivants :

- Hôtel de Ville et Services techniques lundi-jeudi : 9h-12h

Vendredi fermé.

- Déchetterie : lundi fermée, mercredi 13h-16h.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## Nouvelle diplômée

C'est avec grande satisfaction que le Conseil municipal a appris la certification de son apprentie employée de commerce Ruveena Walther. Après trois années d'intense labeur, Ruveena a passé le cap, avec la manière. Sincères félicitations et bon vent pour la suite !

## Conseil municipal, dernière séance

Le Conseil municipal de Tramelan s'est réuni mardi en fin de journée pour la dernière fois avant une pause estivale bien méritée. Les séances de l'Exécutif reprendront le mardi 14 août. Il s'agira pour les autorités municipales de clore cette législature avant les élections municipales du 25 novembre.

## Piscine du Château

Des petits malins ont cru bon d'abîmer les bâches de l'un des bassins de la piscine du Château, après s'être introduit nuitamment sur le périmètre de l'installation. Le Conseil municipal regrette cette intrusion illégale et ces dommages que la collectivité publique devra payer pour réparation. Il est rappelé que la fréquentation de la piscine en dehors des heures d'ouverture est strictement interdite et que toute promenade nocturne autour des bassins peut se révéler fatale en cas d'accident.

## Délégations officielles

Le Conseil municipal a nommé ses représentants aux événements suivants :

Ceff commerce, cérémonie de clôture des examens de fin d'apprentissage, Tramelan, jeudi 5 : Philippe Augsburger, Beat Geiser | *Le chancelier*

## Préavis

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 20 juillet, 27 juillet, 3 août prochains.

Délais pour une publication avant les vacances :

**Rédactionnel et annonces :** mercredi 11 juillet 9 h

**Sport, utile et paroisses :** lundi soir 9 juillet

**Officiel :** mardi 10 juillet 12 h

Première parution d'après les vacances : 10 août.



LES INDESTRUCTIBLES 2





## PARC RÉGIONAL CHASSERAL

## Bandes herbeuses : un acte volontaire en faveur de la nature



Avec l'été maintenant bien installé, la valse des machines agricoles bat son plein. Le fourrage servira de nourriture pour le bétail, surtout durant la mauvaise saison. Pourtant, ici et là, de petites surfaces d'herbes hautes restent en place. Un oubli? Non, un acte volontaire et important des agriculteurs en faveur de la nature.

La fauche de l'herbe, si elle est indispensable au maintien des prairies fourragères, bouleverse toutefois l'habitat et le garde-manger de nombreux insectes, mais aussi de mammifères comme les lièvres ou les faons qui profitent de l'abri qu'offrent les hautes herbes pour se cacher.

En laissant des bandes herbeuses, les agriculteurs évitent de faucher l'ensemble de leur prairie en une fois et maintiennent la vie dans la prairie et la diversité des espèces de notre paysage. La mécanisation de la fauche a en effet induit une plus grande rapidité des travaux aux champs, étalés autrefois sur plusieurs semaines, ce qui permettait à la faune de toujours trouver un habitat appro-

prié. Les bandes herbeuses tentent de trouver une solution à ce bouleversement. Elles permettent par ailleurs aux graines d'avoir le temps de murir et de se disperser, ce qui est essentiel pour la biodiversité.

Lors des regains – la deuxième fauche de la prairie – une surface non fauchée reste également sur pied. La vieille herbe sert alors de site d'hivernage à de nombreux insectes, comme certains coléoptères et cicadelles qui sont d'excellents auxiliaires de culture. Les insectes qui se réfugient dans ces herbes sont aussi les proies de la pie-grièche écorcheur, cet oiseau migrateur au long cours. Ce prédateur masqué bâtit son nid dans des haies et des bosquets, et profite ainsi de ces « garde-manger » mis en place par les agriculteurs.

Sur l'ensemble du territoire du Parc Chasseral, près de 1000 prairies intégrées dans les réseaux écologiques comptent une surface non fauchée. L'ensemble de ces prairies cumule près de 700 hectares, ou 7 km carrés, dont 10 % de l'étendue

totale est épargnée à chaque passage des machines.

Cet engagement volontaire des agriculteurs, qui jouent un rôle déterminant pour la nature, représente aussi une perte de revenus. Ils touchent ainsi un dédommagement pour cette mesure de protection de la biodiversité. Leur rétribution provient des paiements directs de la Confédération, qui sont débloqués grâce aux projets de réseaux écologiques gérés par le Parc Chasseral conjointement avec les agriculteurs participants, les chambres d'agriculture et d'autres organisations.

Si, au détour d'une balade, vous croisez des parcelles d'herbes hautes et jaunies qui balancent doucement dans le vent, vous êtes probablement face à une prairie du réseau écologique. Vous imaginerez alors toutes les petites créatures qui s'agitent bien à l'abri de cette végétation un brin désordonnée. Une image bien éloignée du « propre en ordre » helvétique. Mais c'est dans ce désordre-là que s'ébat la vie. | *parc régional chasseral*

## De jeunes sabots de Vénus plantés par des bénévoles



Quelque 500 plantules de sabot de Vénus ont été plantées sur trois jours il y a une quinzaine sur deux sites discrets du Parc Chasseral. Une dizaine de bénévoles, représentants du Parc et délégués d'associations régionales, ont participé à cette opération d'envergure. L'objectif est de maintenir cette orchidée sauvage dans une région où elle a quasiment disparu, victime de sa rareté.

C'est l'un des emblèmes historiques du Parc Chasseral. Le sabot de Vénus, magnifique orchidée autrefois répandue dans nos régions, fait l'objet de tentatives de réintroduction

depuis de nombreuses années sur le territoire du Parc. En ce début d'été, il a fait l'objet d'une importante opération de plantation sur deux sites, à La Neuveville et dans les environs de Villeret. Deux lieux de plantation tenus secrets pour que la belle orchidée puisse s'épanouir en toute quiétude.

Cinq cent plantules ont ainsi été plantées par une équipe de bénévoles venus de Hollande, épaulés par des représentants du Parc Chasseral et de membres de la Fondation Orchidée, de la Bourgeoisie de La Neuveville et de la Berggenossenschaft Les Limes. La

demi-douzaine de bénévoles néerlandais provenait de l'entreprise d'horticulture Anthura. Cette dernière a cultivé, puis offert au Parc les plantules en question, à partir de graines originaires de populations suisses en meilleure santé que dans le Parc.

Malgré de nombreux et réguliers efforts, la plantation de sabots de Vénus sur le territoire du Parc Chasseral n'a jusqu'à présent jamais rencontré le succès escompté, malgré plusieurs interventions menées durant une dizaine d'années. La faute à cette plante aux exigences sévères, très difficile à cultiver et dont les besoins écologiques sont relativement mal connus. Par ailleurs, elle ne serait pollinisée à l'état naturel que par des abeilles solitaires de certaines espèces, elles-mêmes devenues toujours plus rares.

Aujourd'hui, avec ces plants créés et élevés aux Pays-Bas, de bons espoirs de voir cette réintroduction porter ses fruits semblent permis. Affaire à suivre en 2019, avec la floraison espérée du plus grand nombre possible de ces *Cypripedium calceolus*.

## Chaperon Rouge : le service de garde d'enfants de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge suisse, région Jura bernois (CRS JB), offre à nouveau le Service de garde d'enfants malades appelé Chaperon Rouge. C'est un service d'urgence pour garder des enfants malades à domicile ainsi qu'un soutien aux parents malades dans la prise en charge de leurs enfants. Nos assistantes peuvent également remplacer la garde habituelle de la famille.

La CRS JB avait pris la décision au 31 décembre 2016 de mettre fin à la prestation du Chaperon Rouge car les conditions cadres du service n'étaient plus adaptées aux demandes actuelles.

En effet, le contexte familial et le besoin de prise en charge ont évolué. Il y a davantage de demandes de soutien aux parents fragilisés pour des raisons de maladies, d'accidents ou qui sont dans l'incapacité momentanée de prendre en charge leurs enfants.

Si une maman se casse la jambe ou doit être hospitalisée, toute une organisation de relève doit se mettre en place pour la garde des enfants. Toutes les familles

n'ont pas l'entourage nécessaire (grands-parents, amis, voisins, proches, etc.) pour faire face à ces difficultés. Il est aussi difficile pour un employé de s'absenter de son travail pour prendre le relais de son conjoint malade.

D'autres cas plus complexes, comme un parent qui a des dépendances ou qui traverse une dépression, nécessitent également un soutien et un accompagnement dans la prise en charge des enfants. Un soutien adapté sur une période définie peut parfois éviter de placer des enfants hors du foyer. Le soutien aux familles migrantes est aussi un thème qui touche notre service.

Les demandes se complexifient et les exigences en terme de compétences professionnelles s'élèvent aussi. Du personnel qualifié est nécessaire dans le suivi de certaines familles. Or, il est difficile de fidéliser du personnel qualifié sans avoir d'interventions assurées, régulières, programmées et où il faut intervenir en urgence. La CRS JB est consciente de l'importance d'un tel service aux familles.



C'est pourquoi nous souhaitons le relancer en collaboration avec la Croix-Rouge Seeland. L'équipe de Bienne s'occupera plus particulièrement des cas d'urgences et de courtes durées. Les cas plus complexes et de moyenne ou longue durée seront assurés par l'équipe de Tavannes. Les deux équipes sont composées d'un personnel avec des compétences complémentaires. Elles pourront ainsi répondre aux diverses demandes des deux régions.

032 483 15 68  
032 329 32 77

## AGENDA

## EXPOSITIONS

- St-Imier, La Roseraie, photos de Jérémie Perret, quotidiennement 9h-19h
- Saint-Imier, jardins de La Roseraie, quotidiennement, *Repos sur l'herbe*
- Mont-Soleil, exposition de photographies en plein air, jusqu'au 26 août

## SAMEDI 7 JUILLET

- La Chaux-d'Abel, manège Tannenholz, 20h, Fête champêtre, entrée libre
- Cormoret, 11 h, inauguration de l'Ecopoint

## DIMANCHE 8 JUILLET

- La Chaux-d'Abel, manège Tannenholz, 9h30, Rencontre jurassienne des jodleurs, ouvert à tous
- Courtelary, 14 h 15 devant Chez Camille Bloch, départ de la visite-conférence Le salaire de la Suze

## MERCREDI 11 JUILLET

- Saint-Imier, place du Marché, animation tous âges avant la demi-finale du mondial, par l'EJE
- Tramelan, piscine 14 h-17 h, animation pour les 6-20 ans, gratuit, par l'AJR

## SAMEDI 14 JUILLET

- Tramelan, piscine du Château, dès 16 h, spectacles de rue, entrée libre, au chapeau

## LUNDI 16 JUILLET

- Sonvilier, fermeture de l'administration municipale jusqu'au 3 août inclus
- Sauge, fermeture du bureau communal, jusqu'au 3 août inclus
- Péry-La Heutte, fermeture de l'administration communale, jusqu'au 3 août inclus

## MERCREDI 18 JUILLET

- Tramelan, piscine 14 h - 17 h, animation pour les 6-20 ans, gratuit, par l'AJR

## JEUDI 19 JUILLET

- Cormoret, fermeture de l'administration communale, jusqu'au 3 août inclus

## LUNDI 23 JUILLET

- Cortébert, fermeture du bureau communal, jusqu'au 5 août

## JEUDI 28 JUILLET

- Vauffelin, bâtiment communal, 19 h 30, conférence *Beauté et fragilité des papillons*

## DIMANCHE 29 JUILLET

- Saint-Imier, Musée, de 14 h à 17 h, bourse d'échange du projet *Une heure dans le Jura*

## MERCREDI 15 AOUT

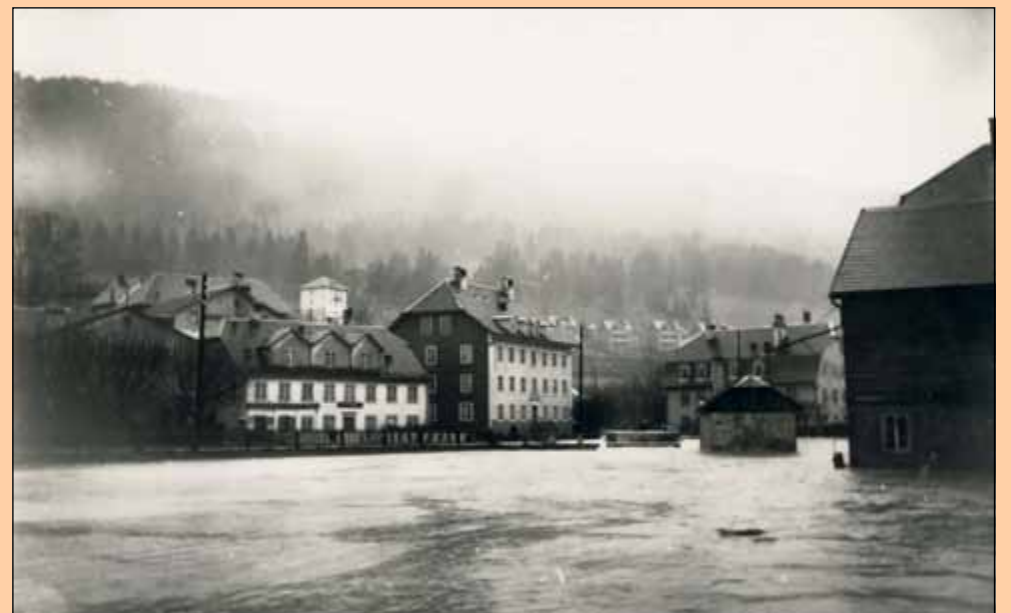
- Tramelan, piscine 14 h - 17 h, animation pour les 6-20 ans, gratuit, par l'AJR
- Tramelan, délai d'inscription pour l'atelier En chemin vers les contes, 032 486 06 70, *media@cip-tramelan.ch*

## DIMANCHE 19 AOÛT

- Cormoret, vide-grenier de CormoAtlas, de 9 h à 18 h, inscription jusqu'au 12 août, 032 944 13 19

## LUNDI 20 AOUT

- Corgémont, Ecole secondaire de Bas-Vallon, rentrée des classes à 8 h 50

NOTRE HISTOIRE  
en images avec MEMOIRES D'ICI

Villeret littéralement transformée en Venise du Vallon, voici très exactement 108 ans... Du 18 au 20 janvier 1910, la région jurassienne fut victime de très fortes inondations, y compris à Tramelan. A Porrentruy, un pont fut même détruit.

Mémoires d'Ici, Fonds Fernand Pauli

## SOCIÉTÉ DE TIR CORGÉMONT

## Tir cantonal de Thurgovie

Les 23 et 24 juin, douze tireurs et cinq dames se sont déplacés à Wängi pour participer au tir cantonal de Thurgovie. Sur trois cibles, les tireurs se sont relayés durant tout l'après-midi et ont réussi 43 résultats de médaille.

Les dames ont profité de faire une excursion dans cette belle région. Dimanche, la joyeuse cohorte s'est dépla-

cée à Kreuzlingen, puis en train jusqu'à Constance et de là, en bateau jusqu'à l'île de Mainau. Merci à Fabien pour l'organisation de cette sortie. Les résultats :

Cible société (10 cps, cible A 10) : H. Liechti 91 ; Chs. Liechti 91 ; K. De Crescenzo 90 ; H. Allemann 89 ; F. Liechti 89 ; K. Harnisch 89 ; R. Stoll 88 ; J.-R. Weingart 85 ; T. Dennert 85 ; R.

Liechti 83. Moyenne de section 91,523.

Cible art (5, A 100) : H. Liechti 444 ; H. Allemann 432 ; K. Harnisch 43 ; G.-P. Widmer 432 ; R. Stoll 429 ; J.-R. Weingart 428.

Cible militaire (4, A 100) : J.-R. Weingart 360 ; A. Vernez 346 ; K. Harnisch 341 ; K. De Crescenzo 336.

Cible répartition (6, A 10) : H. Allemann 58 ; Chs. Liechti 54 ; J.-R. Weingart 52 ; R. Stoll 52 ; T. Dennert 52 ; K. Harnisch.

Cible série (6, A 10) : R. Stoll 54 ; J.-R. Weingart 52 ; G.-P. Widmer 52.

Cible Thurgau (8, A 10) : Chs. Liechti 76 ; R. Stoll 74 ; H. Allemann 74 ; T. Dennert 71 ; J.-R. Weingart 69 ; H. Liechti 69 ; R. Liechti 68 ; K. Harnisch 68.

Cible distinction (6, A 10) : T. Denert 53.

Cible vétérans (5, A 100) : Chs. Liechti 472 ; R. Stoll 451 ; H. Allemann 440 ; J.-R. Weingart 434 ; H. Liechti 430. Félicitations à tous. | le comité



## TOURNOI DE FOOTBALL CLUB LONGINES

## Le soleil de la partie

Nous tenons à remercier tous les joueurs, spectateurs, bénévoles, samaritains, arbitres, sponsors et collaborateurs Longines sans qui ces deux jours de tournoi ne pourraient pas avoir lieu.

Le tournoi a pu reprendre cette année et nous avons eu la chance de pouvoir compter le soleil parmi nos alliés.

Blancpain nous a encore une fois fait l'honneur de participer au tournoi, malgré les kilomètres à parcourir jusqu'à Saint-Imier.

Pour la troisième année, nous avons fait une catégorie « féminine-mixte », car il est toujours très difficile de maintenir une catégorie entièrement féminine, par manque d'inscriptions.

Les gagnants : équipe féminine/mixte gagnante : T-Touch Team, Tissot. Equipe masculine : La Dream Team, Comadur. Equipe fair-play : Long Gin, Longines.

Nombre d'équipe : 4 féminines/mixtes + 16 masculines, Entreprises représentées, 13 entreprises différentes : ATM,

Blancpain, 3x Bryek, Comadur, ETA Boncourt, 2x ETA Villeret, 3x Longines, 2x Nivarox, Swatch, 2x Swatch Group Services, Swiss Timing, Tissot, Universo.

Vous pouvez retrouver les photos du tournoi sur la page intranet Longines et sur facebook (https://www.facebook.com/Club.Longines.Section.Football).

Si vous avez des questions, remarques ou propositions pour l'année prochaine, n'hésitez pas à nous en faire part.

## HOCKEY CLUB TRAMELAN

## Un travail payant pour le club

Réunis en assemblée générale le 28 juin au CIP, 69 membres du HCT ont pris connaissance, après un moment de recueillement à la mémoire de Daniel Choulat (jeune entraîneur-assistant disparu deux mois plus tôt), des résultats administratifs de la saison 2017-2018.

## Un bon coup de fouet

Fort de sa deuxième année de présidence, Frédéric Haefeli revient sur l'engagement de Martin Bergeron, qu'il qualifie de « bon coup de fouet à la première équipe qui retrouve, de fait, son aura attractive ». Il se réjouit des bonnes performances de chaque équipe non sans évoquer le but de Dany Kocher en demi-finales contre Fleurier, qui aurait pu... Bref, ce sera pour l'année prochaine ! Et

de souligner le plaisir à collaborer avec un passionné comme Martin, qui entraînerait des bambini avec le même engagement, tant sa passion du hockey prend le dessus. Il dit aussi sa satisfaction de piloter le club avec une équipe soudée (comité au complet pour la saison prochaine), animée d'un esprit de collégialité et partageant sa vision de mener un club à un niveau honorable avec des jeunes Requins issus du vivier HCT.

## Finances de Requins

Acceptés par l'assemblée, les comptes affichent un remarquable excédent bénéficiaire de 35 199 francs. Un résultat largement influencé par le produit de la Fête de lutte du Jura bernois 2017, organisée conjointement avec le FCTT ; une rentrée exceptionnelle qui a dépassé les prévisions. Cette exception devra en amener d'autres, car ces événements hors hockey permettent de garder la tête hors de l'eau. Ainsi en mai dernier le HCT organisait le championnat d'après à Corgémont, qui n'apparaîtra que dans le prochain exercice comptable, mais qui sera sans commune mesure financière avec la fête de lutte.

« L'idée serait de monter une grande manifestation sur glace. Le concept est déjà dans la boîte, mais nécessiterait une semaine de glace supplémentaire, détérioration de la surface oblige. Comme il n'a pas été possible de faire différer d'une petite semaine le spectacle de gym, la seule solution a été de demander à la commission Sport-Tourisme-Loisirs cette prolonga-

tion. Celle-ci nous permettrait en outre d'organiser tournois et autres matchs (vieilles gloires, Moju, match caritatif, etc.). La balle est dans le camp de la commune, mais nous sommes confiants.

La 1<sup>re</sup> ligue dans le viseur

Malgré cet exercice bénéficiaire, la prudence reste de mise. Frédéric Haefeli le rappelle dans son rapport, les budgets de clubs sportifs sont exponentiels et la prochaine saison affiche déjà un budget déficitaire. Cela dit, il est impensable d'être moins ambitieux, eu égard à la magnifique infrastructure de Tramelan, que de se maintenir au minimum dans le haut du tableau de 2<sup>e</sup> ligue, et avec la 1<sup>re</sup> ligue bien droite dans le viseur ! Et de rappeler qu'une 2<sup>e</sup> ligue a un coût, que les infrastructures ont un coût, que la formation a un coût. Cette dernière reste l'objectif phare du comité, « et c'est un pari payant autant sportivement que financièrement ». Démonstration en sera faite à l'assemblée par Stephan Grossenbacher, avec explication claire du système de rétrocession de frais de formation.

## Au centre, la formation !

L'offre en formation s'élargit pour les jeunes du club. D'abord et comme déjà annoncé, Gautier Gustin (entraîneur pro) prend les commandes du Moju supérieur (minis, novices, juniors). Les cours de powerskating et d'entraînements spécifiques de gardien le samedi matin seront également reconduits (gratuits pour les membres,

## ARMES RÉUNIES COURTELARY

## Sortie de section au Tir cantonal des Grisons



Du 22 au 24 juin notre section s'est rendue au Tir cantonal des Grisons dans la vallée de la Surselva. Nous avons pu profiter du magnifique panorama que cette région nous a offert. Dix-huit tireurs ont vaillamment défendu nos couleurs. Tous les tireurs sont rentrés avec au minimum une médaille. La moyenne de section se monte à 90,404 points. Bravo à tous et continuez sur cette voie...

## Résultats individuels avec distinctions

Cible société : Cudré-Mauroux Michel 94 ; Cudré-Mauroux Robert 92 ; Cudré-Mauroux Colin 88 ; Montanaro-Spring Joëlle 51 ; Montanaro Ophélie 88 ; Todeschini Fabienne 87 ; Etique Corine 87 ; Etique Jean-Pierre 87 ; Cudré-Mauroux Thibaut 86 ; Bögli Jean 86 ; Todeschini John 86 ; Montanaro Dimitri 83.

Cible art : Montanaro-Spring

Joëlle 439 ; Etique Corinne 429 ; Bögli Jean 423 ; Todeschini John 423 ; Etique Jean-Pierre 420 ; Gyger Patrick 415.

Cible répartition : Pierre Nicolas 58 ; Rais Gérard 57 ; Todeschini Fabienne 57 ; Bechtel Stéphane 56 ; Cudré-Mauroux Claude 54 ; Montanaro-Spring Joëlle 54 ; Delalay Michel 51.

Cible Surselva : Todeschini John 54 ; Cudré-Mauroux Robert 53 ; Etique Jean-Pierre 53 ; Etique Corinne 52.

Cible distinction : Todeschini John 54 ; Cudré-Mauroux Colin 53 ; Montanaro-Spring Joëlle 53 ; Cudré-Mauroux Thibaut 51 ; Montanaro Ophélie 51 ; Montanaro Dimitri 49.

Cible série : Todeschini Fabienne 57 ; Pierre Nicolas 56 ; Todeschini John 55 ; Gyger Patrick 48.

Cible vétérans : Bögli Jean 407.

Cible relève : Cudré-Mauroux Colin 67 ; Cudré-Mauroux Thibaut 65.

Cible don d'honneur : Cudré-Mauroux Robert 187 ; Cudré-Mauroux Michel 175.

Rachats : Bechtel Stéphane 1105 ; Cudré-Mauroux Michel 1096 ; Cudré-Mauroux Robert 1053 ; Todeschini John 960 ; Rais Gérard 889 ; Delalay Michel 801 ; Gyger Patrick 795. | ccm

## SOCIÉTÉ DE TIR EN CAMPAGNE PLAGNE

Le championnat suisse de section 2018 n'a pas souri aux tireurs de Plagne cette année.

Avec une modeste moyenne de 86,695, ils ne passent pas le tour.

Résultats individuels : Valentin Viloz 92 ; Quentin et Patrick Gobet 91 ; Franco Viloz 88 ; Marylou Grosjean 85 ; Isabelle Gobet 83 et Roland Voiblet 79 obtiennent la distinction. | le comité

## Nouveau membre d'honneur

Omniprésent dans la sphère du HCT depuis tant d'années que personne ne saurait dire combien, ayant occupé diverses fonctions aussi utiles que variées mais toujours selon les besoins du club, fidèle à chaque rendez-vous et bien évidemment à tous les matchs de son petit-fils Nolan (mosquito), il est le personnage incontournable si vous passez du côté de la patinoire. Il s'agit de Pierre Bernard (félicité ci-dessus par Frédéric Haefeli, président), qui a reçu son titre de membre d'honneur sous les applaudissements nourris de l'assemblée.



tariat, Camille Casalino la coordination technique administrative et Loïc Jeanrenaud la coordination sportive. Sont reconduits pour un an Frédéric Haefeli (présidence), Sébastien Grianti (vice-présidence), Pascal Finazzi (sponsoring), André Lienhard (events), Cindy Freudiger (finances) et Magali Haefeli (communication).

## Mouvement de soutien au HCT

Autre levier d'appui au club, le Mouvement de soutien au HCT (anciennement club des 100) se recommande pour ses cartes Or à 1000 francs, Argent à 500 francs et Bronze à 100 francs. Chaque carte donne droit à diverses contreparties, d'un repas gratuit à une montre Auguste Reymond. Les commandes de cartes se font directement auprès du président Claude Landry (079 415 74 86).

## Mais encore...

Les cotisations ne subissent aucune augmentation et le

budget pour la saison 2018-2019 prévoit une perte de 5370 francs.

A relever l'excellent travail côté sponsoring pour le renouvellement des maillots, l'achat de vestes, les bandes bientôt toutes habillées de nouveaux logos, le nouveau naming de la patinoire (Zurich Arena), etc. Un travail de titan déjà traité sur le long terme et empreint de reconnaissance envers les précieux partenaires du HCT. Les cartes soutien à 50 francs seront à nouveau vendues par les membres et donneront droit à la gratuité des matchs de la première garniture. | hct

29 août, shooting photo avec soirée grillades  
1<sup>er</sup> septembre, fondue géante à la Marelle  
4 novembre, Swiss Ice Hockey Day 9-11 novembre, bar de la 2 au Comptoir de Tramelan  
8 décembre, Postfinance Trophy  
1<sup>er</sup> janvier 2019, Skateathon et soirée pâtes chalet  
25 mai 2019, meeting de boxe

## Le contingent de la première

Gardiens : Lukas Mani, Raphaël Gigon.

Défenseurs : Swen Burri, Yann Graber, Loïc Jeanrenaud, Quentin Gerber, Yann Kohler, Scott Vuilleumier, Luc Berlincourt, Quentin Wüthrich ; retour de Kevin Salvisberg et arrivée de Mathieu Charmaillot (départs : Grégory Boillat, Alain Cattin, Ron Tschumi, Nelson Boldini)

Attaquants : Dany Kocher, Hugo Vuilleumier, Emeric Thomet, Adrien Donzé, Jonathan Pelet, Olivier Frieden, Joel Hartmann, Cédric Niederhauser, Ken Steiner, Théo Choulet ; arrivées de Bryan Dick, Joey Hostettmann, David Sauvain, Julian Beruwalage



## Préavis

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 20 juillet, 27 juillet, 3 août prochains.

Délais de réception pour une publication avant les vacances :

Rédactionnel et annonces : mercredi 11 juillet 9h

Sport, utile et paroisses : lundi soir 9 juillet

Officiel : mardi 10 juillet 12h

Première parution d'après les vacances : vendredi 10 août.

## Sonvilier



### Avis de construction

**Requérant:** M. Laurent Kälin, rue de la Gare 13, 2615 Sonvilier.

**Auteur du projet:** Todeschini SA, Plein-Soleil.

**Propriétaire foncier:** M. Laurent Kälin, rue de la Gare 13, 2615 Sonvilier.

**Projet:** construction d'un mur de soutien à la limite sud de la parcelle N° 700, sise à la rue de la Gare 13 et recouvrement de la surface comblée (mise à plat après remblayage) avec un dallage béton alvéolé gris, permettant l'écoulement des eaux.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Genre de construction:** selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec les plans, jusqu'au 6 août 2018 inclusivement au secrétariat municipal, où les oppositions en double exemplaire, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Pour consulter le dossier pendant la période de fermeture du bureau communal. Soit à partir du lundi 16 juillet 2018, il sera possible de prendre rendez-vous au 079 342 46 91.

Sonvilier, le 6 juillet 2018

Secrétariat municipal

### Avis de construction

**Requérant:** M. Alexandre Careggi, Route des Sauges 47, 2615 Sonvilier.

**Auteur du projet:** M. Alexandre Careggi, Route des Sauges 47, 2615 Sonvilier.

**Propriétaire foncier:** M. Alexandre Careggi, Route des Sauges 47, 2615 Sonvilier.

**Projet:** construction d'un couvert sur la terrasse existante, fermée sur la façade ouest avec des lames de sapin et vitrage en plexiglas, sur la parcelle N° 832, sise à la route des Sauges 47, à Sonvilier.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Genre de construction:** selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec les plans, jusqu'au 6 août 2018 inclusivement au secrétariat municipal, où les oppositions en double exemplaire, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Pour consulter le dossier pendant la période de fermeture du bureau communal. Soit à partir du lundi 16 juillet 2018, il sera possible de prendre rendez-vous au 079 342 46 91.

Sonvilier, le 6 juillet 2018

Secrétariat municipal

### Avis de construction

**Requérant:** M. et M<sup>me</sup> E. Terzaroli, Derrière l'Eglise 20, 2615 Sonvilier.

**Auteur du projet:** Nikles Toiture SA, Rue de la Gare 24, 2610 Saint-Imier.

**Propriétaire foncier:** M. et M<sup>me</sup> E. Terzaroli, Derrière l'Eglise 20, 2615 Sonvilier.

**Projet:** construction d'un couvert avec vélux sur la terrasse du garage (côté est), sur la parcelle N° 841, sise à la rue Derrière l'Eglise 20 à Sonvilier.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Genre de construction:** selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec les plans, jusqu'au 6 août 2018 inclusivement au secrétariat municipal, où les oppositions en double exemplaire, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Pour consulter le dossier pendant la période de fermeture du bureau communal. Soit à partir du lundi 16 juillet 2018, il sera possible de prendre rendez-vous au 079 342 46 91.

Sonvilier, le 6 juillet 2018

Secrétariat municipal

## Tramelan



### Avis de construction

**Requérant(s):** M<sup>me</sup> et M. Bühler Jessica et Raphaël, rue des Prés 47, 2720 Tramelan.

**Auteur du projet:** Berger Cheminées, 2712 Le Fuet.

**Projet:** installation d'un poêle à bois et nouveau canal de cheminée en toiture ouest. Parcelle N° 1355, zone H2.

**Emplacement:** rue des Prés 47, 2720 Tramelan.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Protection des eaux:** secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 6 juillet au 6 août 2018.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 6 juillet 2018

Services techniques

### Avis de construction

**Requérant(s):** M<sup>me</sup> et M. Vania Loureiro et Calame Yann, rue du Crêt-Georges 47, 2720 Tramelan.

**Auteur du projet:** Vivalogis.ch, Philippe Schwob, Grand-Rue 152, 2720 Tramelan.

**Projet:** construction d'une maison familiale et d'un couvert à voitures. Parcelle N° 1911, zone ZPS-g «Crêt-Georges Est».

**Emplacement:** rue de la Place 34, 2720 Tramelan.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Fondations:** béton armé; construction portante; étayage: béton armé + ossature bois; parois: ossature bois; plafonds: ossature bois; façades: crépis sur isolation EPS + bois naturel, couleur blanc + bois naturel; toit: 1 pan, inclinaison: 6°, revêtement: tuile ou tôle métallique, couleur anthracite.

**Protection des eaux:** secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 29 juin au 29 juillet 2018.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 29 juin 2018

Services techniques

## Villeret



### Avis de construction

**Maître d'ouvrage:** M<sup>me</sup> et M. Joëlle et Thor Maeder-Gerber, rue de la Gare 50, 2605 Sonceboz.

**Auteur du projet:** Kistler Vogt Partenaires SA, M. Gilles Marchand architecte dipl. EPF/SIA, rue du Jura 52, 2503 Bienne.

**Propriétaire foncier:** M<sup>me</sup> et M. Hélène et Jean-Pierre Gerber, Coin-Dessus 15, 2613 Villeret.

**Projet:** nouveau bâtiment – Coin-Dessus 17: construction d'une maison individuelle, à l'Est de la construction existante qui sera transformée; (bâtiment existant – Coin-Dessus 15: modification de la fenêtre de la cuisine et réouverture de la fenêtre Ouest du séjour).

**Genre de construction:** fondations: radier béton; parois: bois; matériel: bardage en bois brûlé de couleur anthracite; toiture: 2 pans, inclinaison 42°, éternit de couleur anthracite.

**Emplacement:** parcelle N° 59, Coin-Dessus 17, zone village.

**Dimensions:** selon plans déposés.

### Dépôt public de la demande

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary soit jusqu'au 29 juillet 2018. Pour consulter le dossier pendant la période de fermeture du bureau communal, soit à partir du lundi 23 juillet 2018, il sera possible de faire rendez-vous en téléphonant au 032 941 23 31.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, 26 juin 2018

Secrétariat municipal

## Jura bernois

INSPECTION DES ROUTES JURA BERNOIS  
OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES  
DU CANTON DE BERNE

### Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248.1;  
La Basse-Ferrière – Les Breuleux  
Commune: La Ferrière

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

**Tronçon:** passage à niveau CJ de la Chaux-d'Abel.

**Durée:** du mercredi 18 juillet à 8h au vendredi 20 juillet 2018 à 6h.

**Exceptions:** aucunes.

**Conduite de la circulation:** les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par La Ferrière – La Basse-Ferrière – Les Bois – Le Noirmont – Les Emibois – Les Breuleux (et vice versa).

**Restrictions:** le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

**Motif:** renouvellement du passage à niveau par les Chemins de fer du Jura.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 27 juin 2018

Inspection des routes pour le Jura bernois

Réclame

## Canton de Berne



### Elections générales au Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (Législature 2018-2022)

**Arrondissement ecclésiastique du Jura:**  
Sont proposés à la députation au Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure:

- Ammann Pierre, directeur, rue du Nord 7, 2720 Tramelan
- Balz Marc, pasteur, Ch. des Palmiers 5, 2504 Bienne
- Gfeller Mario, retraité / juge honoraire, rue de Chalière 70, 2740 Moutier
- Gmünder Reto, pasteur, rue du Krähenberg 14, 2503 Bienne
- Hoyer Marie-Louise, secrétaire de paroisse / musicienne, Bartolomäusweg 13c, 2504 Bienne
- Manson Nadine, pasteure, rue du Midi 32, 2504 Bienne
- Schaer Raphaël, avocat, Chemin du Compois 8, 2533 Evilard
- Schmid Jean-Marc, pasteur, rue de la Cure 2, 2738 Court
- Vaucher Annelise, assistante de direction (maîtrise fédérale), Ch. des Pâturages 1, 2612 Cormoret
- Zulauf Catafamo Sylviane, retraitée / enseignante, rue des Côtes 1, 2735 Bévilard

Un ou plusieurs conseils des paroisses du cercle électoral de l'Arrondissement ecclésiastique du Jura ou au moins 50 personnes disposant du droit de vote en matière ecclésiastique dans le cercle électoral concerné peuvent faire d'autres propositions de candidature à l'attention de la Préfecture du Jura Bernois, Administration cantonale, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, d'ici au vendredi 7 septembre 2018, 17h au plus tard.

Arrondissement du Jura  
Philippe Paroz, président

### Hôtellerie et restauration: heure de fermeture le 31 juillet et le 1<sup>er</sup> août

Conformément à la décision des préfets des arrondissements administratifs de Biel/Bienne, du Seeland et du Jura bernois, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août 2018, fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire régionale selon l'art. 13 al. 2 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration).

Conformément à la décision de la Direction de l'économie publique du canton de Berne, les établissements d'hôtellerie et de restauration peuvent, durant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août 2018 fermer au plus tard à 3h30 (prolongation d'horaire cantonale selon l'art 13 al. 1 + 4 de la loi sur l'hôtellerie et la restauration). Une autorisation supplémentaire de dépassement d'horaire n'est pas nécessaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne. De plus, lors de tirs de feux d'artifices etc., il est recommandé de tenir compte de l'environnement ainsi que des conditions atmosphériques.

Courtelary, le 6 juillet 2018

Le préfet et les préfètes:  
Ph. Chételat, F. Steck, S. Niederhauser

# SEP

## Société suisse de la sclérose en plaques

www.sclérose-en-plaques.ch